



VNF - MÉTROPOLE DE LYON

CHARTRE DE PARTENARIAT

2016 - 2021



GRANDLYON
la métropole

VNF - MÉTROPOLE DE LYON
CHARTRE DE 
PARTENARIAT
2016 - 2021

Situés au cœur de l'histoire et de l'identité du territoire, les espaces fluviaux de la métropole lyonnaise connaissent aujourd'hui une formidable renaissance. Cette véritable « révolution fluviale » a pu avoir lieu grâce au partenariat noué dès 1997, et constamment renouvelé depuis, entre la Communauté urbaine, aujourd'hui Métropole de Lyon, et VNF. Un partenariat unique qui a permis tout à la fois à VNF, à travers des projets innovants, de préserver et développer le patrimoine historique que l'État lui a confié, et à la Métropole de Lyon de renouer avec ses fleuves dans toutes leurs dimensions : patrimoniale, urbaine, sociale, environnementale et économique.

L'aménagement des Berges du Rhône en 2006 a marqué un tournant dans ce renouveau. Depuis lors, les projets ambitieux n'ont cessé de se succéder. L'aménagement des Docks et de la pointe de la Confluence, la réalisation de la promenade des Rives de Saône sur 15 km, la construction de 4 ponts et passerelles, le réaménagement du canal de Jonage, mais aussi l'encouragement de nouveaux usages, économiques ou de loisirs, ont replacé les fleuves au centre de la vie quotidienne et de la stratégie de développement du territoire.

Le tourisme fluvial est en constant développement et Lyon est aujourd'hui la tête de pont du bassin Rhône Saône pour l'activité des bateaux de croisières qui, avec l'accueil d'une clientèle étrangère importante, contribue au rayonnement de la Métropole.

Le transport fluvial apporte, quant à lui, des services importants à l'agglomération, et le port de Lyon Edouard Herriot constitue un cœur économique puissant et reconnu de la Métropole.

Aujourd'hui, nous sommes déterminés à poursuivre et amplifier ensemble cette dynamique. C'est l'objet de la présente charte de partenariat. Avec un volume d'investissement en hausse, elle porte une ambition renouvelée dans plusieurs directions clefs. Il s'agira notamment d'accélérer le développement du tourisme fluvial, en achevant la mise en œuvre du schéma des bateaux de croisières et en encourageant le transport de passagers par voie d'eau. Nous nous engageons aussi à développer la logistique urbaine fluviale et à donner aux ports toute la place qu'ils méritent dans le développement économique durable du territoire. Nous poursuivrons également la mise en valeur des espaces fluviaux au bénéfice de nos concitoyens, avec la suite de la réalisation de l'Anneau bleu le long du Canal de Miribel.

Cette charte marque donc une nouvelle étape majeure dans le développement de Lyon comme capitale fluviale et dans le partenariat constructif noué entre la Métropole de Lyon et VNF. En valorisant ainsi les fleuves, source de développement économique durable et de qualité de vie, nous construisons ensemble une Métropole toujours plus attractive et agréable à vivre.

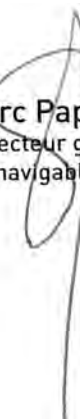
Gérard Collomb
Président
de la Métropole de Lyon



Roland Bernard
Conseiller délégué
de la Métropole de Lyon



Marc Papinutti
Directeur général
de Voies navigables de France



SOMMAIRE

Introduction ~~~~~ 5

- 1- Présentation du territoire
- 2- Présentation de VNF et de la Métropole de Lyon

Enjeux et objectifs ~~~~~ 9

Orientations thématiques et plan d'actions 2016 > 2021 ~~~~~ 11

- 1- Poursuivre la restauration de la façade fluviale et préciser ses occupations
- 2- Faire de la dimension fluviale un élément fort de la politique touristique de l'agglomération
- 3- Développer le transport de marchandises et la logistique urbaine fluviale
- 4- Promouvoir et organiser les usages nautiques
- 5- Contribuer à la préservation de l'intégrité et de l'équilibre des fleuves pour répondre aux attentes sociales, protéger l'environnement et participer aux actions en faveur du climat

Orientations territoriales et plan d'actions 2016 > 2021 ~~~~~ 23

- 1- Poursuivre le projet des Rives de Saône et engager les nouvelles actions nécessaires
- 2- Poursuivre le projet Lyon Confluence et achever les Docks de Lyon
- 3- Poursuivre les projets sur le Rhône Amont à Miribel-Jonage
- 4- Favoriser l'intégration du fleuve et de l'usage du transport fluvial dans le développement et l'aménagement de la Vallée de la Chimie

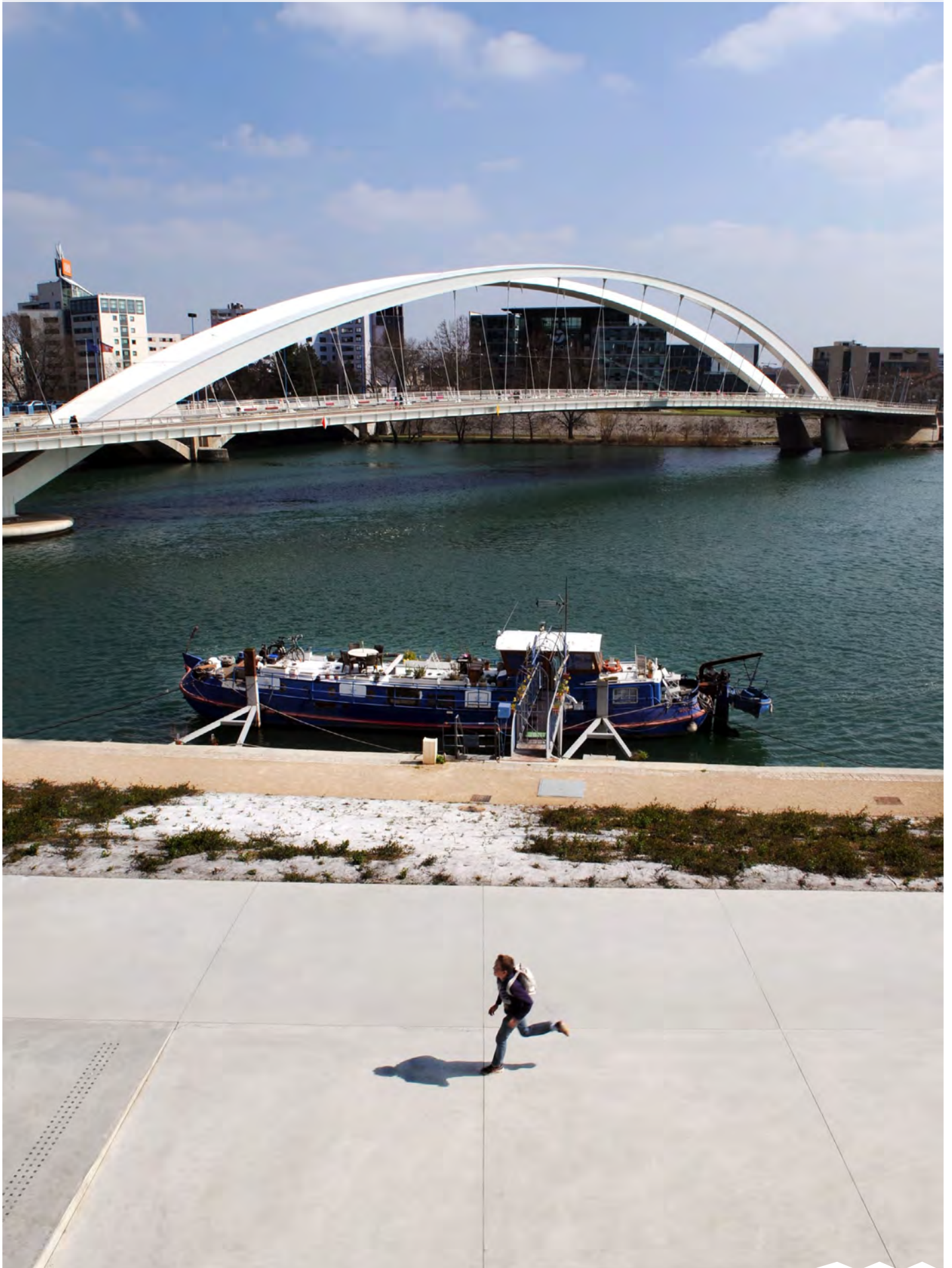
Mise en œuvre ~~~~~ 29

- 1- Principes d'intervention
- 2- Gestion de la voie d'eau et des berges - domanialité
- 3- Engagements financiers
- 4- Comité de suivi

Annexes ~~~~~ 33

- 1- Programme prévisionnel des travaux 2016 > 2021
- 2- Schéma de principe de gestion des espaces après aménagement
- 3 - Restauration des quais et perrés / 2016
État des lieux et projets - Val de Saône
- 4 - Plan domanialité et gestion / 2016
Etat des lieux et projets
- 5 - Bilan de la précédente Charte

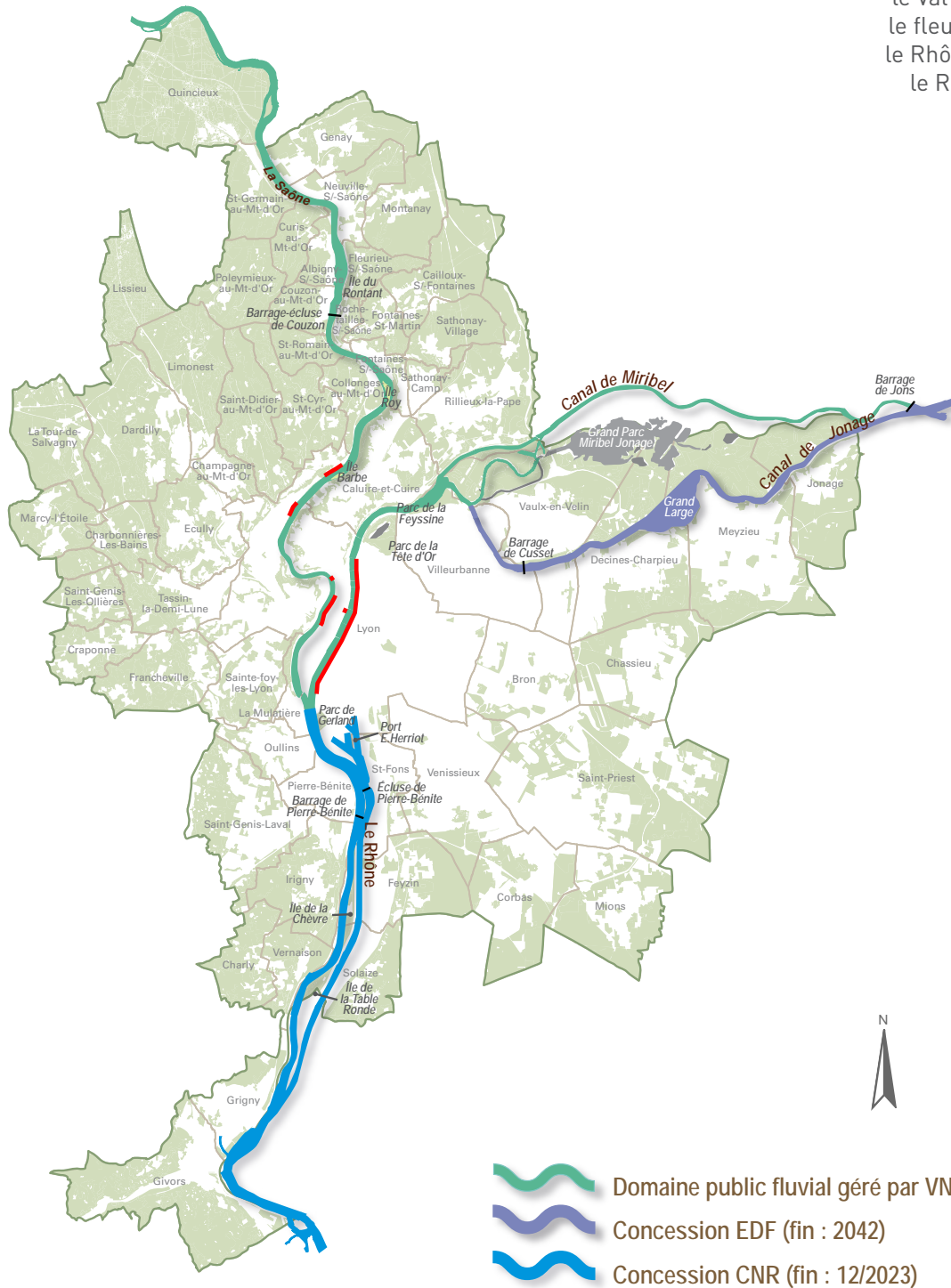
 **INTRODUCTION**







1- PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Le territoire de la Métropole de Lyon est parcouru par la Saône sur 25 km et par le Rhône sur 27 km, dont 18 km environ en zone urbaine pour les deux cours d'eau.

Quatre grands secteurs géographiques peuvent être identifiés :
 le Val de Saône
 le fleuve urbain
 le Rhône amont
 le Rhône aval



-  Domaine public fluvial géré par VNF
-  Concession EDF (fin : 2042)
-  Concession CNR (fin : 12/2023)
-  Concession Métropole de Lyon (fin : 07/2017)
Concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône.



2- PRÉSENTATION DE VNF ET DE LA MÉTROPOLE DE LYON

— Voies navigables de France

Voies navigables de France, transformé en établissement public de plein exercice le 1^{er} janvier 2013, assure sur le territoire de la Métropole de Lyon la navigation sur la Saône et le Rhône à l'amont du confluent ainsi que la gestion et le développement en lien avec les collectivités des espaces fluviaux et berges du domaine public fluvial confiés par l'État.

Le Rhône à l'aval du confluent et le canal de Jonage sont concédés par l'État respectivement à la Compagnie Nationale de Rhône (CNR) et à Électricité de France (EDF).

En lien avec l'État et l'ensemble de ses partenaires publics ou privés, dont les collectivités locales, notamment la Métropole de Lyon, VNF mène sur l'ensemble du bassin Rhône-Saône des actions visant à développer le transport fluvial et le tourisme fluvial.

À travers Rives et Développement, la filiale qu'il a créée avec la Caisse des Dépôts et Consignation, VNF participe aux projets urbains portés par les collectivités locales en recherchant et mettant en œuvre des solutions de transformation du patrimoine fluvial et portuaire qui lui est confié. C'est notamment le cas avec le quartier des Docks au sein du projet Lyon Confluence.

Établissement public administratif de 4 700 agents, Voies navigables de France gère, exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen de voies navigables, constitué de 6 700km de canaux et rivières aménagés, de plus de 3 000 ouvrages d'art et de 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Pour atteindre ses objectifs, VNF peut engager ainsi toute action visant à :

- > développer et dynamiser le transport fluvial de marchandises et de personnes ;
- > promouvoir l'ensemble des activités touristiques et commerciales existantes en liaison avec la voie d'eau ;
- > valoriser l'image de la voie d'eau et de toutes ses fonctions ;
- > valoriser le patrimoine que constitue le domaine public fluvial qui lui a été confié et développer des revenus en vue de dégager des capacités de financement pour les travaux d'entretien et d'exploitation de la voie d'eau ;
- > en lien avec l'État et les collectivités prendre en compte les enjeux fluviaux dans les documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme ;
- > garantir une gestion optimale des espaces en bord à voie d'eau ouverts au public grâce à une répartition équilibrée des responsabilités entre les différents acteurs.





— La Métropole de Lyon

Créée le 1^{er} janvier 2015, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale unique en France créée par la fusion de la Communauté urbaine de Lyon et du Conseil général du Rhône sur les 59 communes qui composent le territoire du Grand Lyon.

Elle dispose ainsi de compétences élargies dans de nombreux domaines en lien avec le fleuve : aménagement, eau potable et assainissement, gestion des déchets, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, transport et mobilité, sport, tourisme, développement durable et énergie, développement économique et insertion...

La Métropole est également l'aménageur et le gestionnaire d'une partie des berges en centre urbain dont VNF lui a confié la gestion. Elle est en outre très impliquée dans l'aménagement et la gestion des grands espaces naturels fluviaux, dans l'éducation au développement durable...

Au début des années 90, l'ambition fluviale de l'agglomération lyonnaise s'affirme et se formalise avec la démarche « Plan bleu » [1991 et 1998], mais aussi des agendas 21 territoriaux pour le Val de Saône et la Vallée de la Chimie (2007). Plusieurs projets d'aménagement, de réhabilitation ou de valorisation, témoignent de la volonté de mise en valeur des sites fluviaux afin qu'ils contribuent de manière déterminante

au rayonnement de la métropole et à la satisfaction de ses habitants. Ces projets sont aujourd'hui en grande partie réalisés : Grand Parc de Miribel Jonage et Anneau Bleu, Rhône aval des îles et des lînes, Parc de la Feyssine, Berges du Rhône, Lyon Confluence, Rives de Saône, ...

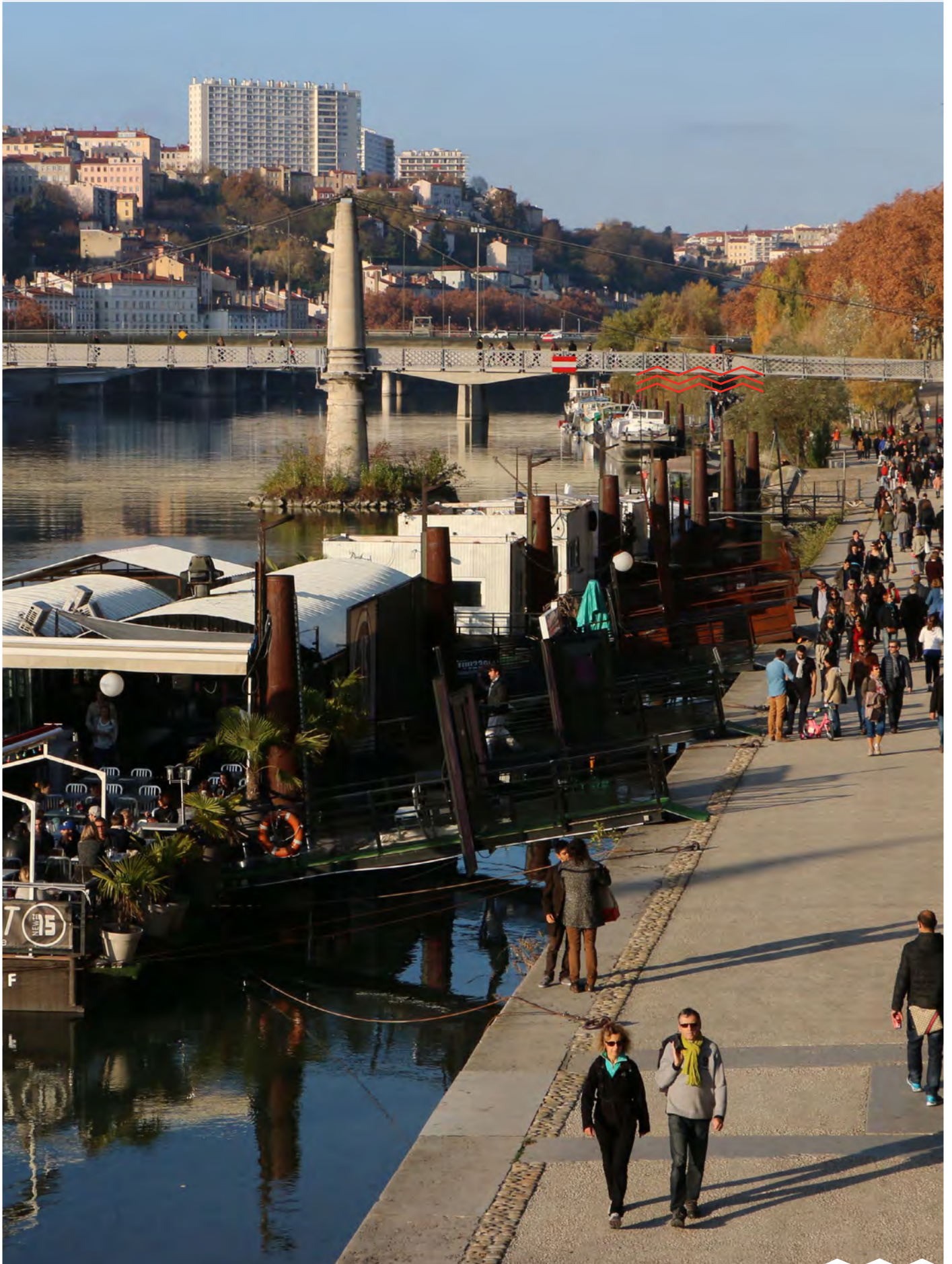
En lien avec les communes concernées, la Métropole a également créé ou est membre de différents syndicats et de sociétés publiques locales lui permettant de développer son action localement. Ainsi, la SPL Lyon Confluence met en œuvre l'ensemble du projet de ce grand territoire de centre-ville. Sur le Rhône amont, la Métropole est membre du SYMALIM et de la SPL SEGAPAL. Elle est membre du SMIRIL sur le Rhône dans la Vallée de la Chimie.

Les fleuves sont aujourd'hui devenus un véritable emblème : ils sont un élément important dans la qualité de vie des habitants et ils participent à l'image et au rayonnement du territoire métropolitain.

L'ambition de la Métropole de Lyon est bien de considérer le fleuve dans toutes ses dimensions et complémentarités - nature, urbaine, ressource, économique, tourisme, loisirs, transport de fret et de passagers... - afin de concilier et garantir sur le long terme le développement des usages et des pratiques avec la préservation de la ressource en eau, de la richesse écologique et de la qualité des paysages naturels.

La présente charte n'a pas vocation à se substituer aux différents documents d'orientations ou accords qui ont été conclus entre VNF, la Métropole de Lyon et leurs différents partenaires et qui perdurent : charte relative au Port de Lyon Édouard Herriot, charte partenariale de développement du site industrialoportuaire de Givors-Loire-sur-Rhône, schéma portuaire métropolitain, schéma directeur Grand Lyon/VNF sur les paquebots de croisière fluviale, charte relative à l'Anneau bleu, contrat territorial 2015-2020 pour la mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel et de ses annexes fluviales et de sa nappe...

ENJEUX ET OBJECTIFS



— Pérenniser les nouvelles relations entre la population et le Rhône et la Saône

- > En poursuivant et finalisant les grands projets urbains emblématiques tels que les berges du Rhône, les docks de Lyon Confluence, les rives de Saône, l'Anneau Bleu ;
- > En valorisant les potentialités des fleuves par la diversification des usages dans l'objectif de répondre aux nouvelles attentes de la population : loisirs et sports nautiques, navettes fluviales, activités ludiques et pédagogiques de découverte liées à l'eau, la nature et le patrimoine ;
- > En approfondissant le rôle des fleuves comme lien et source possible d'échanges et d'interactions entre les projets et équipements qui les bordent ;
- > En imaginant des événements et des actions autour des fleuves et de l'eau permettant de renouer culturellement avec les fleuves.

— Structurer et ancrer le tourisme fluvial dans le développement de l'offre touristique métropolitaine

- > En mettant en œuvre les projets de tourisme fluvial : accueil des paquebots fluviaux, des bateaux promenade et restaurant, et de la plaisance locale et de passage ;
- > En favorisant le développement de nouveaux produits touristiques : produits de la voie d'eau et / ou combinés avec des offres à terre ;
- > En créant les conditions d'une mise en réseau par la voie d'eau des grands pôles de l'agglomération,
- > En facilitant l'accès aux fleuves par des projets transversaux tels la ViaRhôna et la Voie Bleue pour la Saône dans l'objectif d'assurer une continuité de cheminement ;
- > En veillant à l'intégration urbaine, sociale et environnementale des projets.

— Mettre la voie d'eau au service du système de transport métropolitain et de l'économie métropolitaine

- > En développant le transport fluvial de marchandises par la participation à la mise en œuvre du schéma portuaire à l'échelle de la région lyonnaise et en articulant mieux les installations industrielles implantées bords à voie d'eau avec les interfaces fluviales de transport (vallée de la chimie, ...) ;
- > En favorisant le développement des activités économiques, en faisant des ports de véritables « cœur économiques » de l'agglomération ;
- > En favorisant l'usage de la voie d'eau pour transporter, dans une logique d'économie circulaire,

matériaux de construction et de dé-construction, déchets du BTP et déchets ménagers, biomasse et mâchefers ;

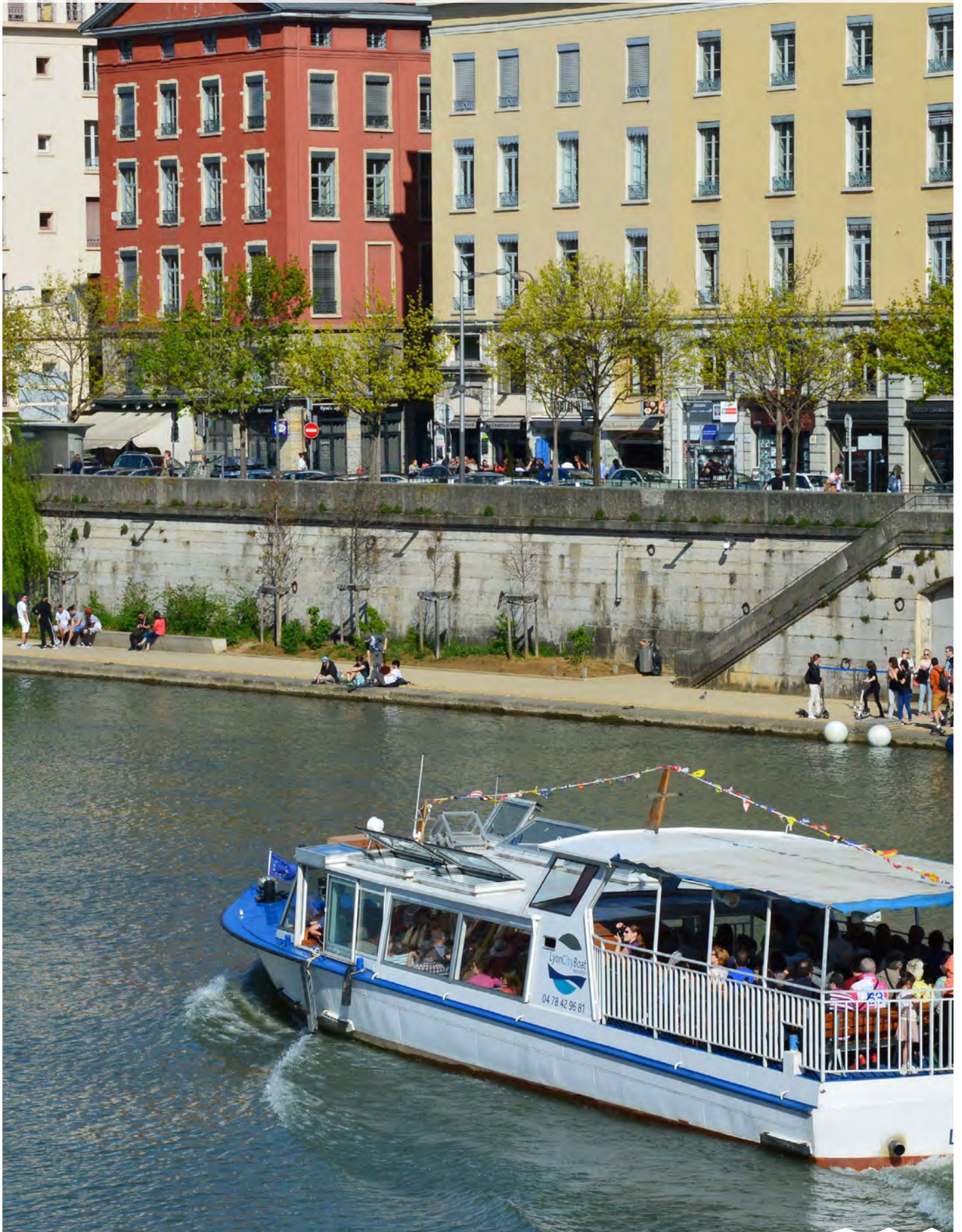
- > En développant les potentialités du fleuve et des équipements en matière de logistique urbaine, dans les ports comme sur les quais du centre urbain ;
- > En réaffirmant la place du transport fluvial en tant qu'élément de réponse aux problématiques environnementales (qualité de l'air, réchauffement climatique, bruit, congestion routière...) ;
- > En favorisant le développement progressif des solutions de transport de passagers par voie d'eau au sein du système de transport collectif métropolitain ;
- > En faisant redécouvrir les activités et les métiers liés au fleuve et à la navigation (bateliers, mate-lots, etc.) auprès de la population locale, notamment les jeunes et les personnes en recherche d'emploi.

— Contribuer à la protection de l'environnement et des ressources en eau, et à l'adaptation au changement climatique

- > En protégeant l'écosystème des fleuves par la préservation des milieux naturels fluviaux et des corridors écologiques ;
- > En s'inscrivant dans une logique de bassin sur les problématiques telles que la qualité de l'eau, les ressources en eau potable des nappes d'accompagnement du Rhône et de la Saône, et les risques d'inondation ;
- > En sensibilisant la population aux multiples caractéristiques des fleuves : ressource en eau, patrimoine naturel, inondations... ;
- > En favorisant les productions d'énergie renouvelable de la voie d'eau.



ORIENTATIONS THÉMATIQUES ET PLAN D'ACTION 2016 > 2021



1- POURSUIVRE LA RESTAURATION DE LA FAÇADE FLUVIALE ET PRÉCISER SES OCCUPATIONS



Les berges du Rhône et de la Saône sont un élément essentiel au paysage et participent à l'image de l'agglomération. Elles sont des espaces publics plébiscités, des lieux d'activités économiques, des zones habitées et des zones d'interfaces pour le transport de fret et de passagers et le tourisme fluvial.

VNF et la Métropole poursuivront la restauration de cette façade fluviale engagée depuis 15 ans : murs de quais, perrés et pierres de rive, éléments patrimoniaux et paysagers... La programmation pluriannuelle des travaux sera définie en concertation par le comité de suivi avec un ajustement à mi-parcours.

Les partenaires finaliseront la démarche déjà engagée avec l'Agence d'Urbanisme visant à préciser à court et moyen termes les occupations des berges et bas-ports, notamment des bateaux stationnaires, au travers d'un schéma directeur d'occupation des berges. Celle-ci sera guidée par des considérations liées à l'urbanisme, l'économie, les attentes des populations, le transport fluvial de fret et de passagers et le tourisme fluvial.



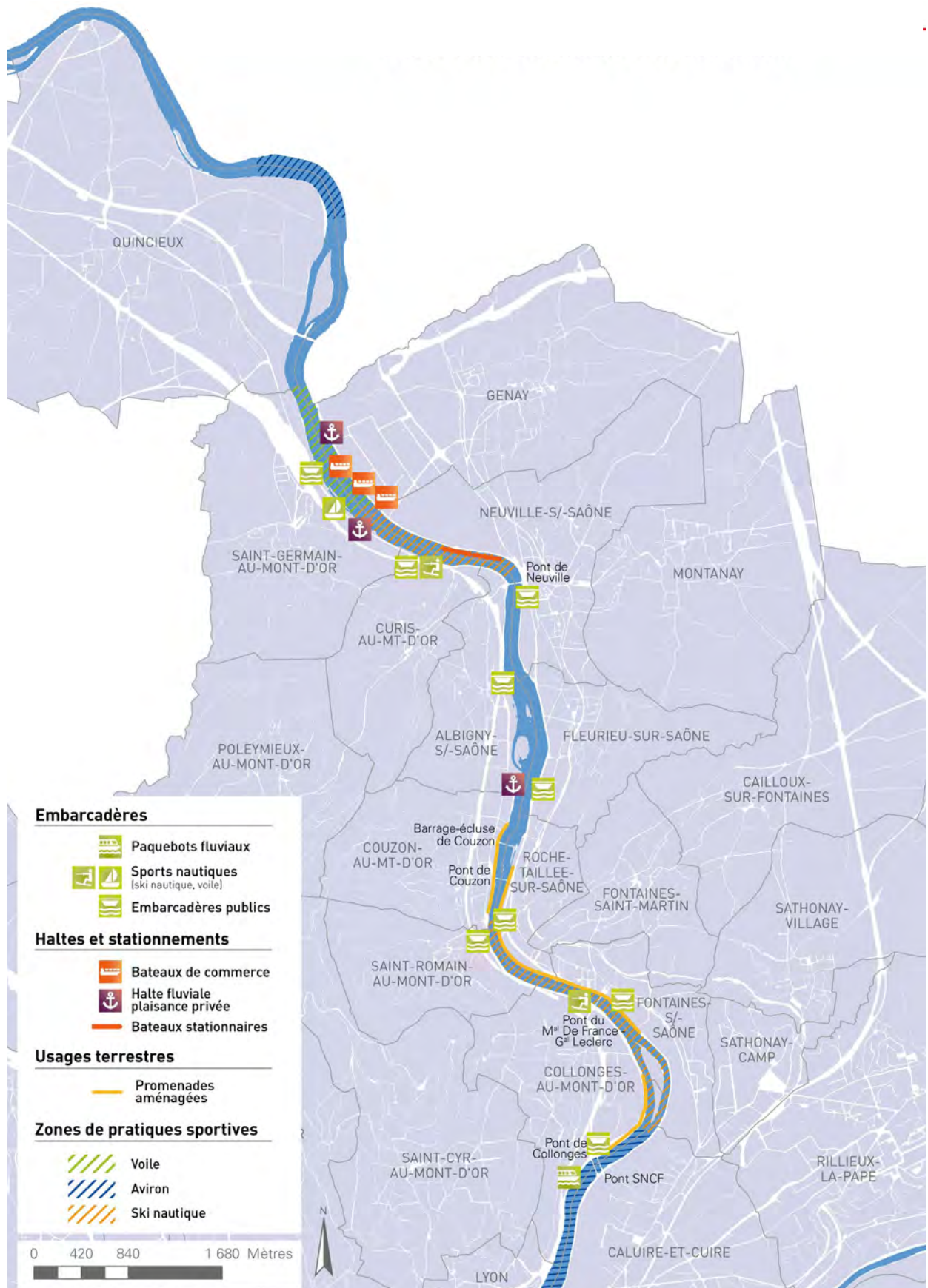
Usages des berges du Rhône et de la Saône 2016

État des lieux



Usages des berges du Rhône et de la Saône 2016

État des lieux - Val de Saône



— Rénovation et entretien de la façade fluviale

La remise en état des murs de quais, perrés et pierres de rive (qui soutiennent un bas-port ou un chemin de halage non confié à la Métropole), objets de la programmation de cette présente charte, sera effectuée sous la maîtrise d'ouvrage de VNF.

Les plate-formes des bas-ports restaurés par la Métropole feront l'objet d'une convention de superposition d'affectations selon le schéma de principe figurant en annexe 2.

La Métropole et VNF considèrent que la façade fluviale est aussi constituée d'éléments de patrimoine ou de paysage remarquables qu'il convient de restaurer et mettre en valeur. La maîtrise d'ouvrage de ces actions sera définie au cas par cas.

La Métropole participera financièrement à ces travaux d'aménagement au moyen d'une subvention (cf. § engagements financiers).

Principes de gestion :

- > VNF assurera dans la limite de ses moyens financiers l'entretien régulier du génie civil des murs de quais, perrés et pierres de rive qui soutiennent un bas-port ou un chemin de halage non confié à la Métropole, ainsi que l'entretien du patrimoine bâti dont il est gestionnaire.
- > La Métropole assurera l'entretien régulier des bas-ports ou chemins de halage ayant fait l'objet d'une superposition d'affectations. La Métropole pourra examiner les conditions de prise en charge de la gestion d'aménagements réalisés par VNF répondant à ses objectifs (ex : bas-port quai Gailleton).

Les partenaires accorderont une vigilance particulière à l'entretien des perrés restaurés.

Pour ce qui concerne l'entretien des espaces non confiés à la Métropole, VNF s'engage, dans la limite de ses moyens, à améliorer la gestion des espaces, en particulier les plus fréquentés et les plus sensibles. La Métropole pourra avec l'accord simple de VNF intervenir pour renforcer l'entretien et la propreté de certains secteurs.

— L'art et le patrimoine fluvial dans l'aménagement des façades fluviales

La prise en compte des dimensions artistiques et patrimoniales fluviales est au cœur des projets d'aménagement des espaces bordant le Rhône et la Saône. La Métropole a notamment intégré des oeuvres artistiques au projet Rives de Saône.

Le patrimoine portuaire et fluvial est une composante essentielle de l'aménagement des berges du Rhône (ducs d'Albe) et des Docks de Lyon. Dans le cadre de l'opération Lyon Confluence, VNF avec l'appui de l'Europe au titre du plan Rhône et des collectivités a notamment assuré la maîtrise d'ouvrage de la rénovation des deux portiques de manutention du port Rambaud. Les partenaires s'engagent à mener une réflexion sur leur domanialité et leur gestion.

Les partenaires manifestent leur volonté de poursuivre leur travail commun en intégrant les dimensions artistiques et patrimoniales dans leur collaboration.

— Définition et organisation des occupations fluviales

Dans le cadre du travail partenarial avec l'Agence d'Urbanisme, la Métropole et VNF souhaitent définir un schéma directeur d'occupation des berges par les bateaux stationnaires. Les objectifs de cette démarche sont doubles : d'une part, optimiser la gestion des emplacements existants et préciser la vocation de chaque tronçon de berge (bateau logement, bateau activité,...) ; d'autre part améliorer l'insertion paysagère et urbaine de ces bateaux.

Dans une démarche prospective et en fonction des projets qu'ils pourraient porter, les partenaires ambitionnent également de se doter d'outils pour :

- > arbitrer les demandes d'occupation en fonction des activités (logements, restaurants, bureaux...)
- > planifier dans l'espace et le temps l'organisation de l'ensemble des usages, dans un contexte de fortes et multiples demandes.

Par ailleurs, la Métropole examinera l'assujettissement et le cas échéant les conditions de mise en œuvre de la taxe d'habitation et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et du service associé pour les bateaux stationnaires. VNF appuiera la Métropole dans la concertation avec ces bateaux.

2- FAIRE DE LA DIMENSION FLUVIALE UN ÉLÉMENT FORT DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE DE L'AGGLOMÉRATION

La voie d'eau est le support d'activités touristiques qui peut prendre diverses formes. Ces activités participent à l'animation, à l'économie et à l'image de l'agglomération. Il convient de créer les conditions de leur développement, de les organiser sur le territoire en lien avec l'offre touristique globale et de participer à leur promotion. Le développement de ces activités se conçoit dans le respect et la bonne cohabitation avec les riverains et les autres usagers du fleuve et des berges. Il nécessite également une stratégie d'accueil à l'échelle du territoire. Cela implique des choix concertés et partagés avec les partenaires et la population.

— Bateaux croisières : poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'accueil et de développement

L'activité des paquebots fluviaux poursuit son essor : le bassin accueille 26 paquebots fluviaux en 2015 alors qu'il n'en comptait que 12 au début de la précédente charte en 2008. Plus nombreux, ils sont aussi plus grands avec l'arrivée depuis 2013 de 8 bateaux de 135 mètres.

Le schéma directeur d'accueil et de développement des bateaux croisières réalisé dans le cadre de la charte précédente a permis de définir les conditions d'accueil et de développement de cette activité : besoins et localisation des équipements d'accostage, de maintenance et d'hivernage, tarification...

Dans le cadre de sa mise en œuvre, VNF et le Grand Lyon ont déjà créé de nouveaux équipements tels

le quai Rambaud ou Antonin Poncet, et amélioré les services à terre comme la mise à disposition de bornes à eau au quai Claude Bernard. Les partenaires entendent poursuivre l'équipement de l'agglomération lyonnaise, notamment à travers les projets d'apportement sur le Rhône du Musée des Confluences, du quai Fillon et du quai Leclerc. Ils mèneront ensemble une réflexion sur la fourniture et la gestion en fluides pour ce type de bateau. Ils travailleront en particulier sur le volet de l'alimentation électrique en escale. Enfin, il s'agira de veiller à l'intégration de cette activité à l'environnement urbain et dans le fonctionnement partagé de l'espace avec les autres usagers des berges.

Un protocole d'accord entre VNF, la Compagnie nationale du Rhône et la Métropole de Lyon permettra également de coordonner la stratégie d'accueil des paquebots fluviaux à l'échelle du bassin Rhône Saône.

— Lyon : capitale de la croisière fluviale



26 paquebots (2016)



120 000 croisiéristes
dont 75% étrangers



1000 escales / an



9 places existantes en centre-ville ;
6 nouvelles places prévues avant 2020



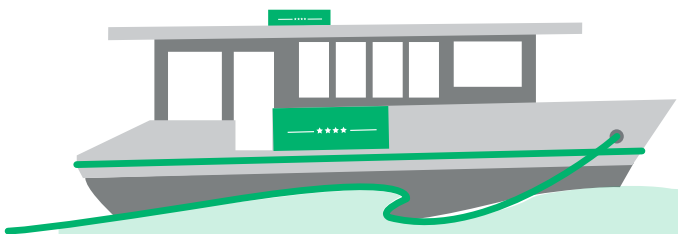
11 M€ de retombées économiques / an





Navettes fluviales : consolider et poursuivre leur développement

Fort du succès du Vaporetto et de la navette mise en place dans le cadre des Biennales d'Art Contemporain, les partenaires entendent créer les conditions d'un développement du transport fluvial de passagers sur l'agglomération. Ils soutiendront les projets comme celui de la navette électrosolaire du canal de Jonage qui apportent des réponses en matière de déplacement, de sensibilisation et de découverte.



Le Vaporetto un fort succès à pérenniser et à développer

- > Une navette fluviale de 80 places entre Saint-Paul et la Confluence
- > Une moyenne de 175 000 passagers / an depuis son lancement en 2012
- > Une clientèle diversifiée : ¼ de touristes
- > Un service 7/7 jours, financé et géré par des opérateurs privés
- > Des quais aménagés par le Grand Lyon et VNF

Plébiscité par les habitants, ce nouveau mode de transport s'avère à la fois un mode de transport complémentaire au réseau existant et un vecteur original de découverte de l'agglomération. Les partenaires souhaitent favoriser les projets qui

permettront à terme de desservir l'ensemble des quartiers bords à voie d'eau et les grands équipements urbains : Cité Internationale, Halle Tony Garnier, Musée des Confluences, La Sucrière, Les Subsistances, etc... Dans ce cadre, il serait opportun d'inscrire la voie fluviale dans les politiques de déplacements urbains. Pour cela la Métropole et VNF apporteront une contribution aux réflexions menées par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise pour la révision 2015-2017 du Plan de Déplacements Urbains.

Conscient de la spécificité du modèle économique, VNF et la Métropole de Lyon faciliteront les initiatives et les projets autour de ce mode de transport tels que les bateaux taxi, les navettes régulières ou événementielles... Enfin, les partenaires réfléchiront ensemble à l'amélioration des conditions d'accueil et d'embarquement des passagers

Bateaux promenade et restaurant : étendre et structurer l'offre

La métropole lyonnaise offre un large potentiel de développement de ces activités au regard d'autres agglomérations telles que Paris et Strasbourg. Si la création de nouveaux produits (offre combinée, tourisme industriel, nouveaux circuits...) sera fortement incitée, l'action des partenaires portera prioritairement sur la structuration de l'offre dans l'espace et le temps. Ainsi, à l'instar du schéma directeur d'accueil et de développement des bateaux croisières, les partenaires pourraient travailler à l'élaboration d'une stratégie de développement à l'échelle métropolitaine.

— Plaisance individuelle : développer l'accueil et la pratique à l'échelle de l'agglomération

En leur offrant des services complets, la création de la halte fluviale de la darse de Lyon Confluence avec ses 33 anneaux actuels a permis aux plaisanciers de passage de découvrir Lyon dans de nouvelles conditions. Les partenaires s'accordent pour continuer cet effort d'accueil des plaisanciers individuels à l'échelle de l'agglomération. Ils seront notamment attentifs aux différents projets qui pourront voir le jour afin de développer l'offre, en particulier la création d'un grand port de plaisance sur le site du Bordelan à Anse sur la Saône au Nord de l'agglomération.

VNF et la Métropole de Lyon développeront également de nouveaux projets comme celui de la halte fluviale sur le site de l'ancienne écluse de l'île Barbe à Caluire-et-Cuire.

Enfin, ils veilleront à favoriser un développement harmonieux et sécurisé de la location de bateaux individuels.

— Haltes fluviales : optimiser leur gestion pour mieux accueillir les utilisateurs

À l'instar de ce qui existe déjà avec les appontements des bateaux croisières et au regard du développement de la navigation sous toutes ses formes (navettes fluviales, bateaux promenades, navigation de plaisance, itinérances artistiques ou commerciales, ...) VNF et la Métropole de Lyon étudieront des modalités de gestion des haltes fluviales adaptées à ces nouvelles mixités des usages (réservation, tarification...).

— Développer l'événementiel sur les fleuves

L'offre événementielle autour des fleuves existe (Pardon des Mariniers, Lyon Kayak, festival Woodstower...) mais mériterait d'être plus connue de tous les publics. Les partenaires s'accordent sur le besoin de recenser les événements afin de les rendre visibles auprès du public et de les promouvoir davantage, dans le respect des enjeux liés à la ressource. VNF et la Métropole renouvellent leur volonté de créer un événement populaire lié à l'eau, signal fort des retrouvailles avec les fleuves. Cet événement contribuerait au rayonnement touristique de la Métropole.

— Le canal de Jonage : préciser l'intérêt socio-économique, la faisabilité et les orientations de développement de la voie fluviale du canal de Jonage

Le canal de Jonage est aujourd'hui navigable entre Cusset et le barrage de Jonage. Une voie fluviale pourrait être envisagée entre le centre-ville de Lyon et le canal de Jonage. Les espaces traversés sont toutefois sensibles et contraints (périmètres de protection des principaux captages d'eau potable de la Métropole, ouvrages historiques de navigation à rénover ou reconstruire, ...).

Aussi avant de pouvoir envisager des développements futurs et notamment d'éventuels investissements sur le chenal et les écluses, il apparaît essentiel d'en examiner au préalable l'intérêt socio-économique et la faisabilité (enjeux environnementaux, transport fluvial, tourisme fluvial, ...).

Cette voie fluviale ayant principalement des fonctions métropolitaines, il est proposé que la Métropole examine les conditions d'engagement d'une étude en ce sens en associant les partenaires intéressés : EDF, CNR, VNF, Syndicat du canal de Jonage, Grand Parc de Miribel-Jonage ...



3- DÉVELOPPER LE TRANSPORT DE MARCHANDISES ET LA LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE

La métropole lyonnaise dispose de nombreux atouts pour miser sur le développement du transport fluvial :

- > un axe Rhône-Saône relié à la mer Méditerranée qui dispose de grandes réserves de capacité ;
- > une offre portuaire multi-sites à fort potentiel ;
- > des marchés développés et des acteurs économiques puissants à davantage mobiliser.

Le schéma portuaire de la région lyonnaise, validé en 2015 et réalisé par VNF sous l'égide du Préfet de bassin et avec les collectivités, constitue une feuille de route claire et partagée. Il sera l'axe fort de l'action des partenaires. Au-delà des actions ciblées sur le transport longue distance (import/export), l'attention des partenaires portera aussi sur le transport de courte distance lié à la logistique urbaine fluviale. Ces actions s'inscriront dans le cadre du développement de l'économie circulaire et des nouveaux services fluviaux pour la desserte de l'agglomération.

— Mettre en œuvre le schéma portuaire de la région lyonnaise

Le schéma portuaire métropolitain définit à l'horizon 2030 les orientations d'aménagement du système portuaire de la région lyonnaise dans le cadre plus global du bassin Rhône-Saône. Il établit un programme d'actions en misant sur une complémentarité des différents sites portuaires.

> Port Lyon Édouard Herriot

La Métropole et VNF œuvreront dans le développement de l'activité du port autour des orientations suivantes :

- > conforter la fonction de hub trimodal à conteneurs dans la limite de 200 000 équivalent-vingt-pieds ;
- > contribuer à l'évolution des stockages d'hydrocarbures afin de limiter l'impact du PPRT et de retrouver de la capacité foncière ;
- > développer les filières des services à l'agglomération et à l'économie circulaire (notamment à travers l'évolution de l'Unité de Traitement et de Valorisation Énergétique) ;
- > poursuivre l'intégration du port dans son environnement urbain.

> Solaize-Sérézin-Ternay et Givors-Loire-sur-Rhône

En lien avec les acteurs concernés (CNR, EDF, collectivités...), les partenaires favoriseront :

- > l'utilisation du transport fluvial ;
- > la participation de ces sites à la dynamique métropolitaine autour de l'économie circulaire en lien avec le PLEH ;
- > l'intégration de ces sites au regard des enjeux territoriaux (proximité urbaine, cohabitation avec d'autres usages...).



> Genay

La Métropole s'engage à préserver la vocation de réserve foncière de la zone de Genay dans les documents d'urbanisme pour un développement portuaire futur de long terme.

VNF animera en lien avec la Métropole les réflexions d'aménagement et la mise en œuvre d'un projet d'apportement public permettant de répondre à la demande des acteurs locaux afin de développer des solutions fluviales pour le transport de matériaux et de déchets dans une logique d'économie circulaire.

— Développer la logistique urbaine fluviale en veillant à la mixité des usages

Suite à l'étude réalisée par la Métropole en lien avec le schéma portuaire de la région lyonnaise, les partenaires s'accordent pour :

- > préserver la capacité des quais urbains identifiés à assurer une fonction logistique fluviale ;
- > identifier ces quais urbains dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision ;
- > aménager selon les besoins et priorités ces quais urbains mixtes.

Conformément au schéma portuaire de la région lyonnaise, la Métropole, en lien avec VNF et les autres partenaires intéressés, s'engage notamment à étudier le potentiel d'utilisation du transport fluvial dans les filières liées à ses domaines de compétence et plus particulièrement celle des déchets ménagers comprenant l'évacuation des mâchefers.

VNF et la Métropole de Lyon favoriseront et accompagneront les projets susceptibles de développer la logistique urbaine fluviale notamment la déchèterie mobile à l'étude pour une expérimentation autour d'un partenariat CNR / CFT / SITA / VNF, et la distribution de colis en zone urbaine.

VNF et la Métropole poursuivront également leurs actions envers la filière BTP pour conforter l'utilisation du fluvial : offre de quais, accueil d'installations en zone portuaire, promotion auprès des porteurs de projets et des transporteurs.

VNF et la Métropole définiront les conditions d'utilisation, de gestion et d'aménagement des quais en rive droite de la Saône à Lyon pour développer de la logistique urbaine. Il s'agit notamment des quais Arloing, Fulchiron et Pierre Scize.

Enfin VNF et la Métropole examineront les possibilités d'utilisation des haltes fluviales pour

des activités d'acheminement et de vente en itinérance au fil de l'eau de marchandises (marché mobile, vente de produits régionaux,...).

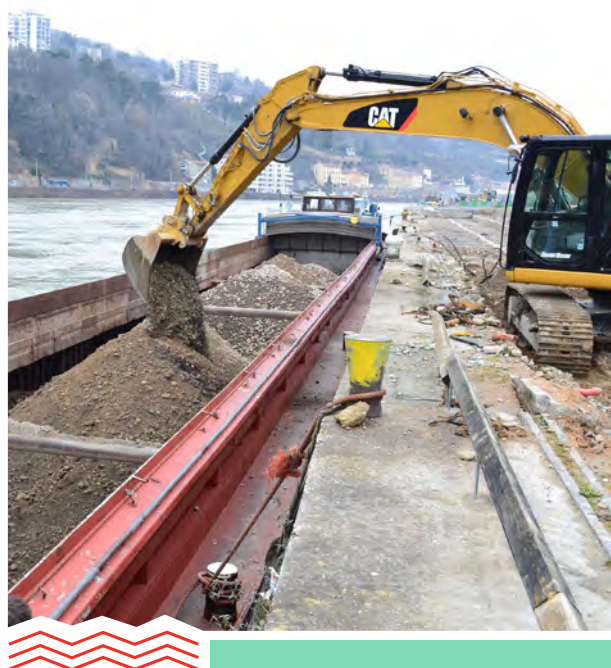
— Ancrer le recours au fluvial dans les pratiques

La Métropole et VNF favoriseront au mieux l'utilisation du transport fluvial dans leurs projets et leurs travaux notamment en demandant dans le cadre de leurs appels d'offres l'étude par les entreprises candidates des solutions de transport par la voie d'eau pour les projets de l'agglomération accessibles par le Rhône ou la Saône (pour l'approvisionnement en matériaux et pour l'évacuation des déchets).

VNF et la Métropole sensibiliseront également leurs partenaires pour que la possibilité de recours au mode fluvial soit étudiée dès l'origine des projets :

- > veille et identification des grands projets d'infrastructures et de construction ;
- > analyse systématique de la pertinence du mode fluvial ;
- > intégration d'une variante transport fluvial dans les marchés publics ;
- > évaluation et promotion des opérations réussies et exemplaires.

VNF conseillera notamment la Métropole dans ses démarches visant à avoir recours au plan d'aide de VNF intitulé « Plan d'Aide au Report Modal ».



4- PROMOUVOIR ET ORGANISER LES USAGES NAUTIQUES

Le Rhône et la Saône offrent sur le territoire de la Métropole un riche potentiel d'activités nautiques et de loisirs. Il convient de veiller à leur développement harmonieux en s'assurant :

- > de leur insertion dans l'environnement urbain ;
- > de leur compatibilité avec les autres usages des fleuves (ressources et patrimoine, captages d'eau potable, transport et tourisme, conformité des rejets des systèmes d'assainissement des eaux usées et pluviales...) ;
- > de la diversité et de l'équilibre entre les différentes activités.

~ Poursuivre le recensement et l'intégration des usages du fleuve...

Forts de l'engouement de la population pour les usages des fleuves, VNF et la Métropole de Lyon sont conscients des risques de conflits d'usage. Les partenaires s'entendent sur la nécessité d'organiser les activités en cohérence avec l'espace disponible. Pour cela, ils continueront le travail déjà engagé sur la connaissance des pratiques du fleuve métropolitain.

~ ...pour garantir un développement durable et harmonieux

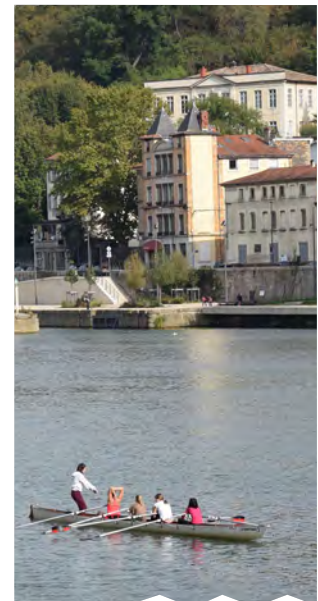
La Métropole et VNF, dans leurs compétences respectives, s'engagent à :

- > favoriser le développement des pratiques de pleine nature ;
- > favoriser l'appropriation des berges par les modes actifs (ViaRhôna, Voie Bleue...) ;

- > développer l'accessibilité pour tous des principaux sites jalonnant les fleuves ;
- > promouvoir la découverte ludique, pédagogique et culturelle du patrimoine du fleuve et de ses abords ;
- > promouvoir les projets innovants contribuant à l'économie et l'attractivité de l'agglomération ;
- > répondre aux attentes et à l'évolution de la demande sociale y compris en milieu urbain ;
- > définir une politique d'équipements (et envisager le cas échéant une politique foncière) ;
- > préserver des sites de réparations, d'accastillage et de ravitaillement en carburant au plus proche des besoins ;
- > contribuer au développement de nouveaux emplois et à la formation professionnelle ;
- > faire évoluer la réglementation si nécessaire (nouveaux usages, compatibilité des pratiques...).

La Métropole et VNF s'engagent à favoriser ces développements et évolutions tout en préservant les sites fragiles (enjeu de protection et/ou de sécurité), les activités de transport et de tourisme fluvial, et en accordant une attention particulière aux lieux de pratique à haut risque de saturation.

Enfin, il s'agit pour les partenaires de s'interroger sur leurs priorités en matière de développement. Au-delà du recensement, la Métropole et VNF ont pour ambition d'ébaucher un schéma directeur des pratiques nautiques et usages des berges afin de garantir la cohérence des projets dans l'espace et le temps.



5- CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DE L'INTÉGRITÉ ET DE L'ÉQUILIBRE DES FLEUVES POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES SOCIALES, PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET PARTICIPER AUX ACTIONS EN FAVEUR DU CLIMAT



Afin de favoriser le rapprochement entre les hommes et les fleuves, la Métropole et VNF contribueront par leurs actions à :

- > améliorer la qualité de l'eau et des paysages ;
- > protéger, prévenir et développer la culture du risque inondation ;
- > préserver les continuités écologiques ou naturelles ;
- > lutter contre les espèces invasives présentes le long des fleuves.

— Participer à l'innovation dans le cadre de la lutte contre le changement climatique

Les partenaires souhaitent également s'engager en faveur de la lutte contre le changement climatique en utilisant les capacités offertes en ce sens par les fleuves, notamment à travers la production d'énergie renouvelable. VNF poursuivra ainsi les actions en cours sur la production d'énergie hydrolienne sur le Rhône à Lyon. Des instances communes de travail entre VNF et la Métropole seront mises en place afin d'assurer l'intégration spatiale et temporelle des projets dans l'environnement urbain.

— Mettre en œuvre des actions environnementales communes

Au-delà, VNF et la Métropole travailleront de concert sur des actions à visées environnementales s'organisant autour de différents axes :

- > l'amélioration de l'intégration des bateaux notamment sur les plans de l'assainissement, de la collecte et du traitement des déchets, de la gestion des fluides et des travaux d'entretien ;
- > la gestion des cours d'eau et des berges en poursuivant les actions d'entretien et de nettoyage ;
- > la sensibilisation des populations aux fonctions environnementales des fleuves pour préserver la biodiversité, maintenir une culture du risque inondation, et améliorer la qualité de l'eau.

Les partenaires s'engagent à mettre à disposition leurs données respectives sur la connaissance sédimentaire, en vue de contribuer à l'objectif d'amélioration du transport sédimentaire dans la traversée de l'agglomération (cf. notamment actions prévues dans le cadre du programme de restauration de Miribel Jonage).

La Métropole et VNF veilleront à l'inscription de leurs actions environnementales dans la démarche du Plan Rhône et à la participation des acteurs locaux.

 **ORIENTATIONS TERRITORIALES
ET PLAN D'ACTION 2016 > 2021**



1 – POURSUIVRE LE PROJET RIVES DE SAÔNE ET ENGAGER LES NOUVELLES ACTIONS NÉCESSAIRES SUR LA SAÔNE



Rives de Saône phase 1 : À la redécouverte des rives et de la rivière Saône



15 km de promenade piétonne continue au plus près de l'eau aménagés et livrés entre Confluence et l'Île Barbe et entre Fontaines-sur-Saône et Rochetaillée-sur-Saône.



23 œuvres d'art (12 artistes) installées et intégrées à l'aménagement dans le cadre du River Movie.

Ces nouveaux espaces publics reconnectent les quartiers, les villes à la rivière Saône tout en préservant l'environnement, en mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel et en renforçant les usages des rives et les usages fluviaux.

Dès l'ouverture au public en septembre 2013, ces nouveaux espaces aménagés ont été un succès avec une forte appropriation par les riverains.

Les berges de Saône constituent un patrimoine extraordinaire pour le territoire métropolitain avec 50 kilomètres de rives, rives droite et gauche, présentes sur 15 communes.

La Métropole de Lyon a engagé au cours de la précédente charte un projet global et fédérateur, Rives de Saône, se développant essentiellement en rive gauche, permettant de croiser des enjeux de développement urbain et de valorisation des espaces naturels, d'aménagement des espaces paysagers et des berges et de développement des activités sportives, culturelles et économiques liées à la rivière.

Au-delà de la rénovation des perrés de la Saône engagée depuis 1995 et préalable nécessaire au projet Rives de Saône, VNF a participé au renouveau des espaces fluviaux de la Saône à travers notamment la modernisation des zones de stationnement de bateaux (équipements des zones de bateaux stationnaires et appontement à paquebots fluviaux du quai et du port Rambaud).

VNF et la Métropole partagent les enjeux de valorisation des rives de la Saône et s'engagent à poursuivre les orientations suivantes :

- > préserver et développer les fonctions fluviales : développer les haltes fluviales pour la plaisance, les navettes fluviales, les bateaux à passagers et les bateaux de transport fluvial en transit et développer les quais de logistique urbaine ;

- > permettre le développement des fonctions urbaines : requalification urbaine, espaces publics sur les quais et les bas-ports, déplacements « doux », nouveaux usages en prenant en compte les usages existants (pêche, sports nautiques, bateaux stationnaires...);
- > préserver la possibilité de réaliser à long terme un port de commerce au nord de l'agglomération à Genay conformément aux orientations du schéma portuaire de la région lyonnaise de 2015.

En particulier, VNF et la Métropole travailleront sur :

- > l'aménagement des Terrasses de la presqu'île sur le quai Saint Antoine à Lyon, opération réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Métropole ;
- > la poursuite de la rénovation du bâtiment l'Embarcadère à Lyon sous la maîtrise d'ouvrage de VNF ;
- > la valorisation des abords du site éclusier de Rochetaillée-sur-Saône sous la maîtrise d'ouvrage de VNF ;
- > le projet de voie bleue dans le cadre du Plan

Rhône Saône 2015-2020 sous maîtrise d'ouvrage Métropole ;

- > le développement de quais mixtes aptes à accueillir des activités de logistique urbaine notamment en rive droite de la Saône à Lyon (quais Arloing, Pierre-Scize et Fulchiron) ;
- > l'étude des possibilités de développement, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'occupation des berges par les bateaux stationnaires, d'une zone de bateaux stationnaires quai Jean-Jacques Rousseau en rive droite de la Saône à Lyon.

Parallèlement, VNF et la Métropole s'engagent à préserver le patrimoine écologique de la Saône et de ses abords (espèces protégées, zones humides...) et veilleront à la cohérence des occupations domaniales avec les orientations partagées de valorisation du territoire.

Sur les secteurs ne faisant pas l'objet de convention de superposition d'affectation, VNF poursuivra ses actions d'entretien des berges et de la ripisylve.

Port de l'Occident : aménager la continuité de la promenade Rives de Saône et définir un projet pour l'estacade et ses bâtiments

VNF et la Métropole travailleront ensemble sur le devenir du port de l'Occident, quai Joffre à Lyon : programme, coût, échéance... Dès 2017, la Métropole engagera l'aménagement des espaces publics du bas-port à l'arrière de l'estacade afin d'assurer la continuité des rives de Saône.

En accompagnement, VNF s'engage à intervenir sur l'estacade dans le cadre d'un projet à définir.



2- POURSUIVRE LE PROJET LYON CONFLUENCE ET ACHEVER LES DOCKS DE LYON



Les Rives de Saône à la Confluence : 2,5 km de promenade continue sur le quai Rambaud, de la pointe de la Confluence au quai Maréchal Joffre

- > les premiers aménagements : le port Rambaud, traversant l'ancien port, les aménagements de la promenade ouvrent le secteur et guident les promeneurs jusqu'à la pointe du confluent et le Musée des Confluences, en accompagnant la mutation des bâtiments du port ;
- > le parc de Saône, la promenade très large s'ouvre sur le panorama des balmes. Elle est bordée de grands jardins aquatiques, qui ont permis à la biodiversité de s'installer sur cet ancien site industriel.
- > la jonction avec les Rives de Saône, depuis le cours Bayard jusqu'au quai Joffre : un complément de 1.2 km pour permettre la liaison entre le centre historique et les aménagements conduits par le Grand Lyon. La promenade aménagée en quai bas est bordée de terrasses enherbées et plantée de 290 arbres ; le renouvellement des 80 arbres du mail planté en quai haut est complété de nombreux équipements de proximité.

Les projets de la Confluence constituent pour la Métropole et pour VNF un laboratoire de démarches innovantes à plusieurs titres :

- > du développement durable et de l'interface ville/fleuve ;
- > d'un concept architectural fort, les Docks, en cohérence avec l'histoire portuaire du site ;
- > d'un partenariat exemplaire entre l'établissement public et la collectivité.

VNF s'est particulièrement investi dans le développement du port Rambaud par la mise au point et l'animation, avec sa filiale immobilière commune avec la Caisse des Dépôts et Consignations, RiveS et Développement (RSD), du projet immobilier des Docks de Lyon.

Dans la continuité de la précédente charte, VNF et la Métropole, mais aussi la SPL Lyon Confluence et RSD, poursuivront le projet en se concertant sur leurs actions réciproques (études, projets, travaux, gestion, animation...) et en développant un partenariat étroit sur les projets communs.

Les actions principales de la présente charte sont :

- > l'achèvement du programme immobilier des Docks (VNF et RSD) avec les bâtiments « Capitainerie », « Pavillon 52 », « Euronews » et « E-News Hôtel » ;
- > les réflexions autour d'un programme de plates-formes flottantes (VNF en lien avec la Métropole et la SPL Lyon Confluence) ;
- > la requalification de la plate-forme du bas-port de la pointe sud de la Confluence (Métropole), les perrés ayant été rénovés dans le cadre de la précédente charte ;
- > les réflexions communes sur les projets à plus long terme (passerelle sur la Saône...).

Par ailleurs, les deux portiques de manutention du port Rambaud étant maintenant rénovés, les partenaires s'engagent à mener une réflexion sur leur domanialité et leur gestion.

3- POURSUIVRE LES PROJETS SUR LE RHÔNE AMONT À MIRIBEL-JONAGE

Sur le territoire du Rhône amont, VNF est gestionnaire du domaine public fluvial constitué du canal de Miribel et du Vieux Rhône. Le seuil sur le Rhône du périphérique Nord de Lyon (TEO) ainsi que l'écluse de la Feyssine relèvent de la Métropole et le canal de Jonage, qui est une dérivation du Rhône, d'EDF dans le cadre de la concession de Cusset.

Le tronçon du Rhône en amont du pont Poincaré n'étant pas ouvert à la navigation fluviale (fret et tourisme), la mission de VNF se limite à la gestion domaniale.

VNF sera partenaire de la Métropole et des autres acteurs intéressés par les divers usages de ce domaine public fluvial.

VNF et la Métropole participeront aux mesures liées à la gestion globale de l'eau de l'île de Miribel-Jonage conformément au contrat territorial 2015-2020 pour la mise en œuvre du programme de restauration du canal de Miribel, de ses annexes fluviales et de sa nappe.

Cette restauration vise quatre enjeux prioritaires :

- > sécuriser l'alimentation en eau potable de l'agglomération lyonnaise en qualité et en quantité ;
- > gérer les crues du Rhône : écrêter les crues sur l'île et protéger les riverains du canal ;
- > conserver voire restaurer les potentialités écologiques des milieux aquatiques et des berges ;
- > accueillir et sensibiliser les publics.

En tant que gestionnaire du canal de Miribel, VNF assurera plus particulièrement la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration écologique des berges et de restauration de la ripisylve (760 k€ d'autofinancement).

La Métropole de Lyon assurera, pour sa part, la maîtrise d'ouvrage de nombreuses actions (gestion des atterrissements de la brèche de Neyron, restauration écologique des berges, étude gestion sédimentaire, étude débit réservé...) pour un autofinancement de 2,4 M€.

VNF et la Métropole sont également partenaires au titre de l'Anneau Bleu dans le cadre d'une charte signée en 2005. Cette démarche d'intervention coordonnée est portée par plusieurs maîtres d'ouvrage qui partagent une vision commune de l'avenir de ce secteur et souhaitent intégrer leurs opérations de développement dans un projet global de recomposition du territoire du Rhône Amont s'appuyant sur la valorisation des canaux de Jonage et de Miribel.

Après les aménagements réalisés sur le canal de Jonage, la Métropole et les collectivités de l'Ain ont pour ambition d'aménager, avant 2020, une piste modes doux sur le chemin de halage en rive droite du canal de Miribel. Aussi VNF et la Métropole prépareront préalablement à la réalisation des travaux une convention de superposition d'affectation permettant à la collectivité de construire son projet sur le domaine public fluvial de VNF.

Enfin la navette fluviale électrosolaire du canal de Jonage a été mise en place en 2015 sur le bief entre le barrage de Cusset et le barrage de Jonage. Ce projet rappelle qu'une voie fluviale était envisagée entre le centre-ville de Lyon et le canal de Jonage (construction de l'écluse de la Feyssine et intégration du projet dans la concession d'EDF).

Les espaces traversés sont toutefois contraints (périmètres de protection des deux principaux captages d'eau potable de la Métropole, ouvrages historiques de navigation à rénover ou reconstruire, ...). Ainsi, VNF et la Métropole s'engagent à examiner au préalable la faisabilité et l'intérêt socio-économique (enjeux environnementaux, risques pour l'exploitation des captages, transport fluvial, tourisme fluvial, ...) de ce projet.

Cette voie fluviale ayant des fonctions métropolitaines, la Métropole examinera les conditions d'engagement d'une étude en ce sens en associant les partenaires intéressés : EDF, CNR, VNF, Syndicat du canal de Jonage, Grand Parc de Miribel-Jonage, ...



4- FAVORISER L'INTÉGRATION DU FLEUVE ET DE L'USAGE DU TRANSPORT FLUVIAL DANS LE DÉVELOPPEMENT ET L'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA CHIMIE

Même si ce tronçon du Rhône est concédé à la CNR, VNF reste un acteur du développement de la voie d'eau et, à ce titre, participe aux différents projets de ce territoire, notamment ceux portés par la Métropole :

- > élaboration et mise en œuvre du plan directeur de la Vallée de la Chimie ;
- > poursuite des actions de l'Agenda 21 ;
- > promotion de l'utilisation de la voie d'eau (Port de Lyon Édouard Herriot, Zone Industrielle et Portuaire de Solaize-Sérézin-Ternay, appontements privés d'industriels de la chimie) .

Les grands principes qui sous-tendent ces actions sont de :

- > restaurer le paysage et l'image de la Vallée et du Rhône ;
- > favoriser des usages diversifiés de la Vallée combinant activités économiques, zones naturelles et accueil du public (découverte du patrimoine industriel...)

- > mettre en place des actions de sensibilisation au développement durable à destination des populations riveraines et des établissements scolaires.

VNF et la Métropole veilleront à ce que les orientations du schéma portuaire de la région lyonnaise pour ce qui concerne la Zone Industrielle et Portuaire de Solaize-Sérézin-Ternay soient mises en œuvre. Pour mémoire, le schéma portuaire prévoit d'augmenter la part du transport fluvial liée aux futures implantations industrielles et de donner un caractère public à un des trois quais existants pour apporter une réponse aux besoins ponctuels de manutention.





MISE EN ŒUVRE



1- PRINCIPES D'INTERVENTION

Le partenariat s'appuiera sur les principes de travail en commun mis en œuvre depuis 1997 :

- > définir ensemble les objectifs de développement du transport et du tourisme fluvial et d'aménagement du territoire en lien avec la Saône et le Rhône et leurs fonctionnalités ;
- > définir ensemble l'aménagement des espaces fluviaux ;
- > mettre en commun les moyens et les compétences pour la conduite de projets en relation avec la voie d'eau, afin de renforcer l'efficacité de chacun des partenaires pour l'atteinte des objectifs communs ;
- > travailler en concertation avec les acteurs locaux (communes...) ;
- > mobiliser l'ensemble des cofinancements possibles afin d'optimiser les moyens d'actions ;
- > fixer des règles de gestion concertées du domaine public fluvial qui garantissent et favorisent ses multiples usages : ouverture au public, activités nautiques, navigation, et interfaces entre les fleuves et la ville (service public de l'eau potable, activités économiques, logistiques et touristiques).



2- GESTION DE LA VOIE D'EAU ET DES BERGES - DOMANIALITÉ

— Gérer la voie d'eau et les berges

VNF assurera sa mission de gestionnaire de la voie d'eau conformément à ses obligations légales (entretien du chenal de navigation et des chenaux d'accès aux quais de chargement, appontements et débarcadères publics, entretien des berges...) sur la Saône et la partie du Rhône qui lui est confiée (hors concession CNR : de la confluence avec la Saône à la limite Sud de la Métropole).

Sur ces tronçons, une partie des berges et des zones de stationnement de bateaux est confiée à la Métropole par VNF. Il s'agit notamment de la rive gauche du Rhône dans Lyon et de la rive droite de la Saône dans le quartier de l'Industrie à Lyon, où la Métropole assure l'entretien de la berge et la délivrance des droits d'occupation aux bateaux stationnaires amarrés et des bateaux mobiles (paquebots fluviaux notamment).

La concession d'aménagement, de mise en valeur et d'utilisation des berges du Rhône et de la Saône signée en 1987 arrivera à son terme en juillet 2017. Les partenaires conviennent d'examiner au plus tôt les modalités futures de gestion de ces espaces.

— Améliorer la gestion domaniale

La poursuite de la politique conjointe de restauration des façades fluviales et l'ouverture des berges à la population (berges du Rhône, Confluence, Rives de Saône...) nécessitent une mise en cohérence des occupations et du mode de gestion des espaces. Dans ce but, VNF et la Métropole continueront à mener une politique cohérente de contractualisation de la gestion des espaces publics (conventions de superposition d'affectations, conventions d'occupation du domaine, ...).

Les évolutions des usages de l'occupation fluviale le long des quais et bas-ports (logement, activités, appontements...) ont un impact sur la gestion de ceux-ci. Aussi les partenaires s'engagent à s'informer mutuellement de leurs projets et des éventuelles modifications d'usages.

Les partenaires préciseront les modalités de gestion domaniale du parking Arloing et des parkings situés sur les bas-ports des quais Scize et Chauveau à Lyon 9^{ème} et Lyon 5^{ème}.

— Développer les recettes domaniales au profit des espaces et des activités fluviales

VNF partage l'intérêt de la Métropole pour les aménagements permettant à la population de se réappropriier les berges du Rhône et de la Saône, mais doit maintenir les revenus domaniaux nécessaires à l'exercice de sa mission légale. Il convient que VNF et la Métropole puissent tirer un bénéfice équilibré des recettes générées par les activités nouvelles implantées sur les espaces réaménagés, dans le respect des règles de la domanialité publique.

Aussi, d'une manière générale, VNF et la Métropole poursuivront l'examen concerté des occupations existantes et futures sur le domaine public fluvial dans ce sens et, hormis les exceptions prévues par la présente charte, toute occupation du domaine public fluvial fera l'objet d'une convention donnant lieu au versement d'une redevance fixée conformément aux règles de domanialité publique en prenant en compte les avantages retirés par le bénéficiaire.

Les recettes ainsi générées permettront à l'établissement d'investir au profit du développement des activités fluviales.

— Principes de gestion du domaine public fluvial pour le développement d'espaces publics et récréatifs

Dans le cadre de la charte, VNF et la Métropole souhaitent permettre le développement d'espaces publics et récréatifs sur le domaine public fluvial. Pour cela, dans le cadre de la restauration de la façade fluviale, ils réalisent en partenariat des travaux de confortement des infrastructures supportant ces espaces, perrés ou estacades, dans les limites des engagements pris dans la présente charte.

Après réalisation de ces travaux la Métropole peut y développer sous sa maîtrise d'ouvrage des aménagements d'espaces publics et en assurer pleinement l'entretien et la gestion au travers d'une convention de superposition d'affectations signée entre VNF et la Métropole et, le cas échéant, la commune concernée.

Les grands principes de gestion sont présentés en annexe 2 et sont les suivants :

- > VNF conserve, dans la limite de ses obligations et de ses contraintes financières, l'entretien des murs de quai, perrés et pierres de rive ;

- > la Métropole assure, dans la limite de ses obligations et de ses contraintes financières, l'entretien des espaces publics et répare les éventuelles détériorations du domaine public fluvial causés par ces usages ;
- > si des activités sont autorisées sur les bas-ports en accord entre les deux partenaires, les recettes engendrées sont partagées à parts égales entre VNF et les collectivités.

De manière plus globale, les partenaires réfléchiront aux modalités (degré d'intervention, services concernés, financement...) de l'entretien et de la gestion des déchets sur l'ensemble des bas-ports. Par ailleurs certains chemins de halage pourront faire l'objet d'une superposition d'affectations, au profit de la Métropole, afin que celle-ci puisse procéder à des aménagements permettant la pratique de promenade piétonne et de déplacements « doux » non motorisés : véloroutes « Via Rhône » sur le Rhône et « voie bleue » de Chalon-sur-Saône à Lyon sur la Saône...

— Principes de gestion des appontements

Afin de disposer d'une gestion unifiée des escales des paquebots fluviaux, VNF assure à titre gratuit la gestion du calendrier des escales sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans le cadre de sa mission générale sur le bassin.

Stationnement fluvial : l'accueil et la gestion des bateaux stationnaires en dehors des berges confiées au Grand Lyon sont assurés par VNF après concertation avec la Métropole et avec l'accord de la commune concernée, en application de l'article L 2124-13 du code général de la propriété des personnes publiques. De même la Métropole recueille l'avis favorable de la commune pour les berges qu'elle gère.

Les équipements nautiques de la Métropole, existants à ce jour, hors concession, de types appontements, haltes fluviales ou rampes de mise à l'eau, mis gratuitement à la disposition du public, feront l'objet de conventions d'occupation temporaire à titre gracieux. La Métropole assurera l'entretien de ces équipements.

Les autres appontements (pour bateaux promenade, navettes...) sont gérés par VNF. Les partenaires engageront une réflexion sur leurs modalités de gestion (planning, tarification...).

3- ENGAGEMENTS FINANCIERS

VNF et La Métropole poursuivent le partenariat selon les principes financiers qui ont prévalu dans la charte précédente en démarrant l'accord financier en 2016 :

- > pour VNF, le budget affecté sera défini avec une logique de réaffectation partielle des redevances domaniales perçues par l'établissement sur le territoire, avec une hypothèse de 700 000 € par an en moyenne, soit 4 200 000 € sur 6 ans, le budget annuel effectif qui y sera consacré étant adopté lors de l'établissement de l'état prévisionnel des recettes et dépenses annuel,
- > pour sa part la Métropole participera à hauteur de 50% au programme de restauration de la façade fluviale par une subvention de 750 000 € jusqu'en 2020 et de 150 000 € en 2021 sous réserve du vote de cette enveloppe à la programmation pluriannuelle des investissements lors du prochain mandat, soit 150 000 € par an.

La programmation des actions financées selon ces principes est détaillée en annexe 1. Elle sera établie sur 2 périodes de 3 ans (avec un bilan à mi-

parcours) en concertation entre les deux partenaires en fonction de l'avancement des opérations et des besoins recensés.

Les budgets annuels de VNF et de la Métropole pourront être variables d'une année sur l'autre en fonction du montant des opérations programmées, sous réserve que le cumul des engagements financiers de chaque partenaire sur les 5 ans ne dépasse pas les plafonds fixés ci-dessus.

Les enveloppes pourront être révisées à mi-parcours dans le cas d'une évolution notable des recettes domaniales perçues par VNF.

Par ailleurs, d'autres opérations relevant d'enjeux partagés sont cofinancées dans d'autres cadres, selon des clés de répartition qui sont fixées pour chaque projet en fonction de l'intérêt qu'en retire chaque partenaire.

4- COMITÉ DE SUIVI

Dans le cadre de la mise en œuvre de la charte, les signataires se rencontreront autant que de besoin.

Un comité de suivi permanent est chargé du respect et de la mise en œuvre des orientations de la charte. Il définit la programmation pluriannuelle des opérations, il pilote et évalue la réalisation des actions.

Ce comité est composé :

pour la Métropole par :

- > le conseiller délégué chargé des fleuves, activités et usages ;
- > le directeur général des services du Grand Lyon ou son représentant ;
- > Le responsable de la stratégie fleuve ;
- > Le responsable de la gestion du domaine fluvial.

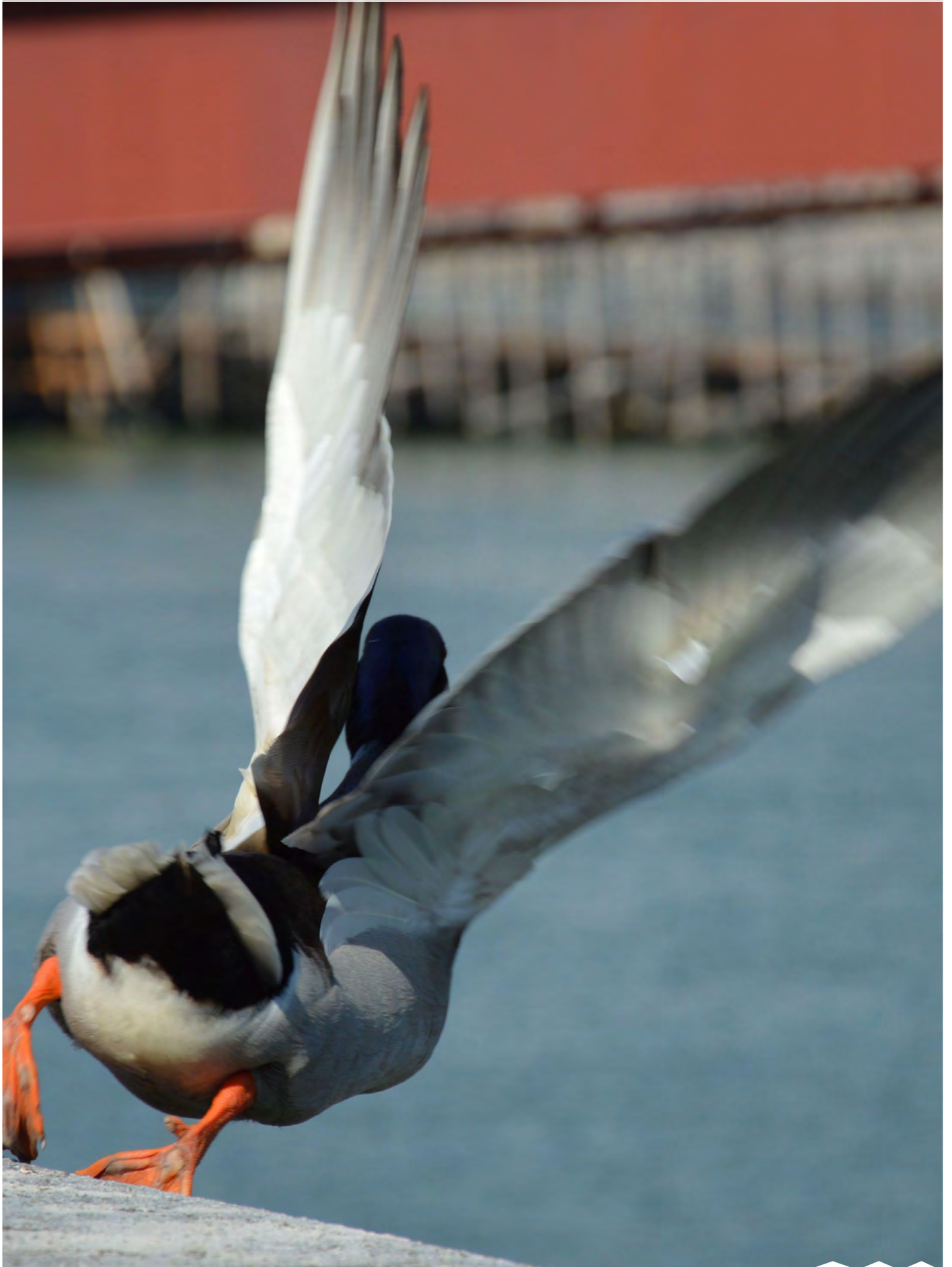
pour VNF par :

- > La directrice territoriale Rhône Saône ;
- > Le directeur du développement,
- > Le responsable de la subdivision de Lyon,
- > Le responsable tourisme, territoire et concessions portuaires.

Ce comité se réunit une fois par an et autant de fois que nécessaire à la demande de l'un de ses membres. Chaque partenaire pourra associer aux réunions du

comité les personnes compétentes en fonction des thèmes abordés, notamment pour les projets territoriaux. Il produit une fois par an un compte rendu de l'application de la charte qui est communiqué aux signataires.





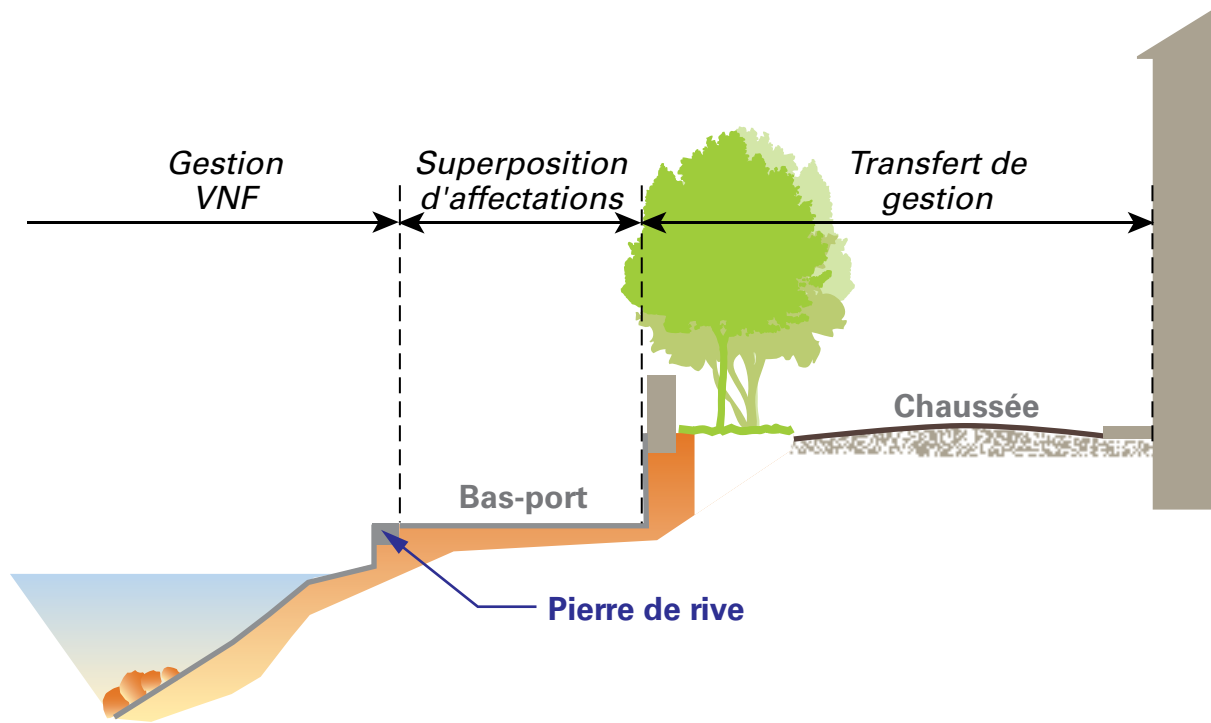
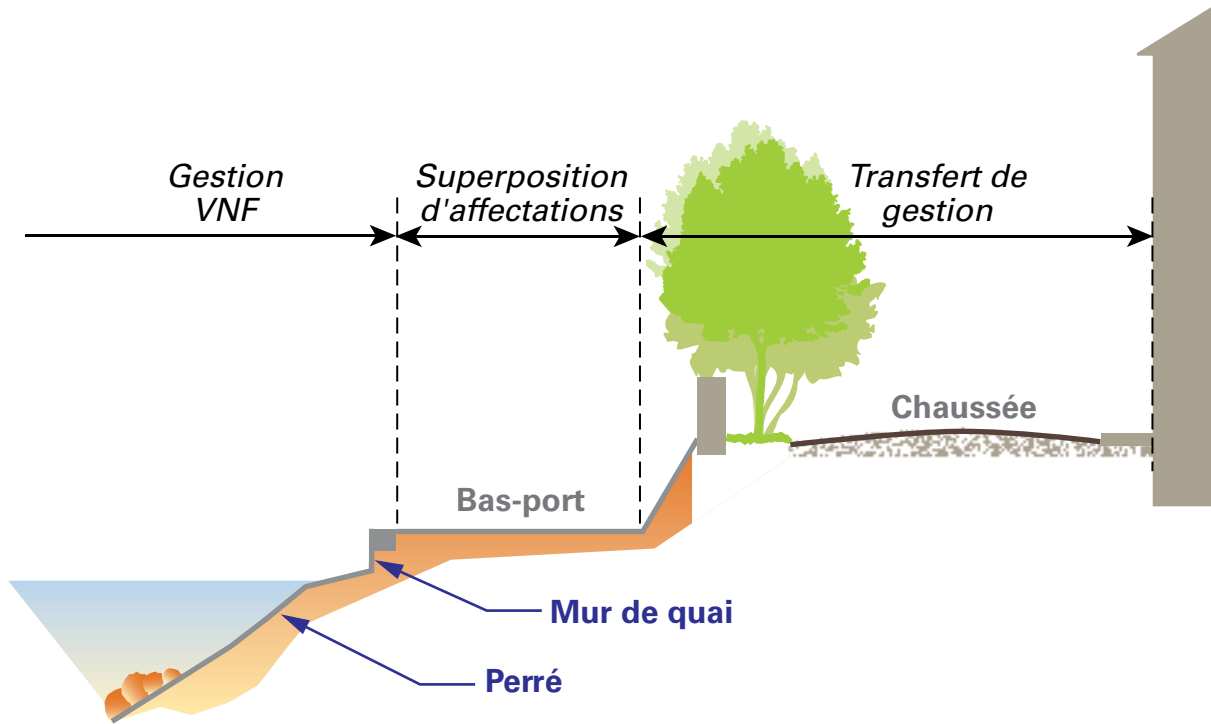
ANNEXE 1 : PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX 2016>2021

Programme cofinancé (façade fluviale)	Montant prévisionnel
Murs de quais et perrés	600 000
Logistique urbaine (Aménagement quais urbains mixtes)	200 000
Rives de Saône (opérations liées à la façade fluviale à définir)	600 000
Autres opérations	400 000
Sous-total 1	1 800 000
Dont participation Grand Lyon	900 000 €
Taux de participation	50%

Programme VNF	Montant prévisionnel
Schéma directeur des paquebots fluviaux : appontement Musée des Confluences	750 000
Rives de Saône : - aménagements des espaces publics aux abords de l'écluse de Rochetaillée-sur-Saône - restauration de la façade de l'Embarcadère	500 000 100 000
Logistique urbaine : expérimentation déchèterie fluviale, études	300 000
Mise en œuvre du schéma portuaire métropolitain : création de l'appontement de Genay, études	700 000
Étude et mise en œuvre du schéma directeur des bateaux à passagers	450 000
Rives de Saône / schéma des bateaux stationnaires : participation à l'étude d'aménagement quai JJ Rousseau/quai des Étroits	50 000
Études socio-économiques	100 000
Autres opérations	350 000
Sous-total 2	3 300 000
TOTAL général	5 100 000



ANNEXE 2 : SCHÉMA DE PRINCIPE DE GESTION DES ESPACES APRÈS AMÉNAGEMENT



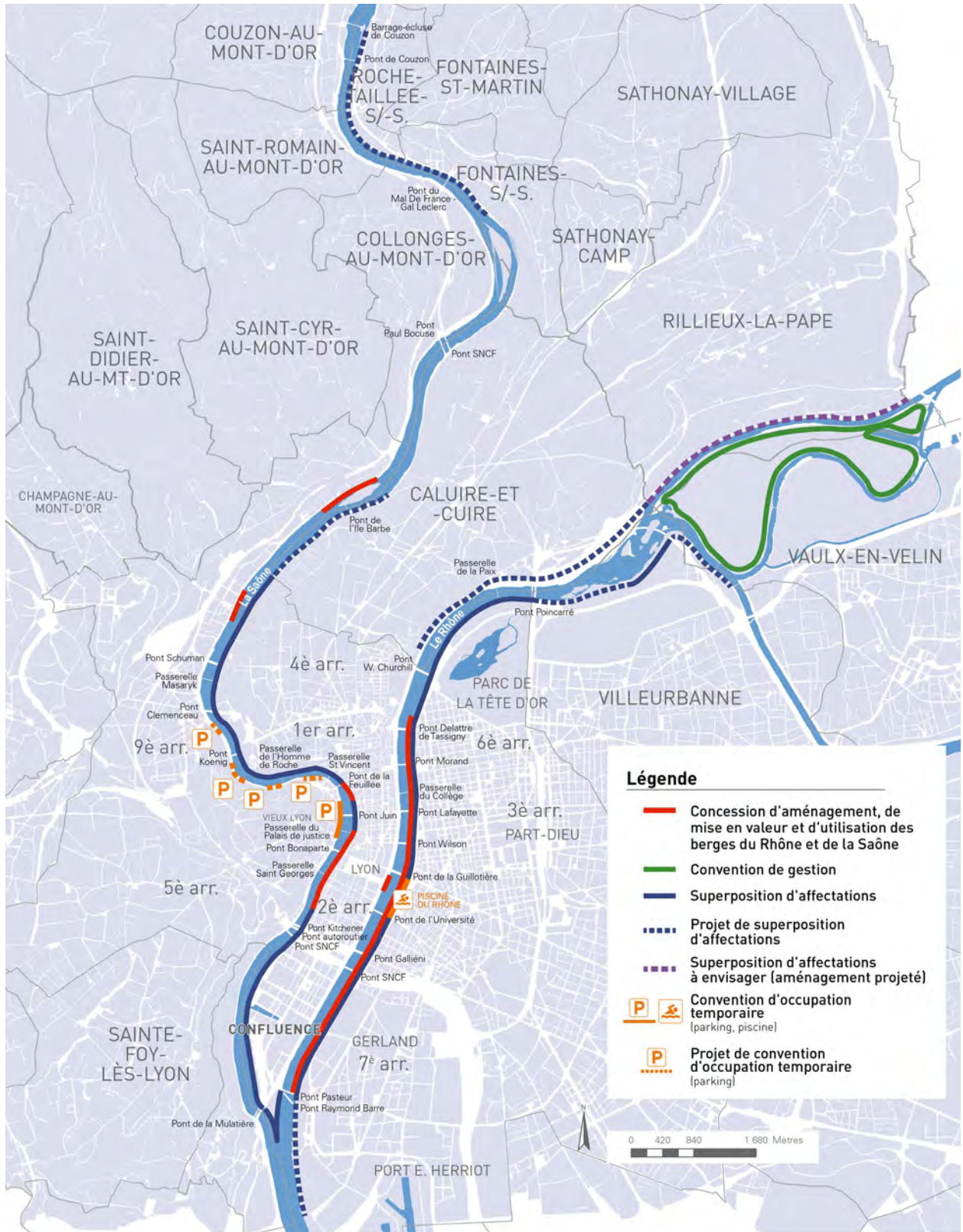
ANNEXE 3 : RESTAURATION DES QUAIS ET PERRÉS / 2016 ÉTAT DES LIEUX ET PROJETS - VAL DE SAÔNE



RESTAURATION DES PERRÉS 2016 - ÉTAT DES LIEUX ET PROJETS - LYON



ANNEXE 4 : PLAN DOMANIALITÉ ET GESTION / 2016 ÉTAT DES LIEUX ET PROJETS



Annexe 5 - BILAN DE LA PRÉCÉDENTE CHARTE

Le partenariat a été fructueux et les réalisations nombreuses, dans le respect des orientations définies en 2008, au bénéfice commun du développement des activités fluviales et de l'agglomération lyonnaise, tout en valorisant fortement l'image de la voie d'eau

1) Bilan technique et financier

L'ensemble des études, projets et travaux conduits au titre de la charte 2008-2013 sont reportés dans les deux tableaux ci-après, le bilan du programme cofinancé VNF-Grand Lyon et le bilan du programme VNF. Le montant des financements des deux partenaires développés dans le cadre de ces deux programmes s'élève ainsi à 4 500 000 € dont 1 800 000 € au titre du programme cofinancé et 2 700 000 € au titre du programme VNF.

Le montant des financements sont respectivement de 900 000 € de la part du Grand Lyon et de 3 600 000 € de la part de VNF.

Programme cofinancé VNF – Grand Lyon		Montant total des travaux	Montant de la subvention Grand Lyon
2008	> réfection des murs de quais et perrés Quai Pierre Scize (phase 2)	300 000	447 500
2009/2010	> réfection des murs de quais et perrés Quai Pierre Scize (phase 3)	300 000	
	> réfection des murs de quais et perrés Quai Saint Vincent		
	> participation à la restauration du portique Sud des Docks de Lyon Confluence (montant global 700 000 euros)	265 500	
2011/2012	> Rives de Saône, réhabilitation des perrés : de la promenade des Guinguettes - Rochetaillée sur Saône de l'amont du pont de Fontaines sur Saône du quai Rambaud (secteur Decarpentrie) 1ère tranche diagnostic et chiffrage des travaux de restauration de l'estacade du port de l'Occident	265 500	302 500
2013	> Rives de Saône, réhabilitation des perrés : de la rive droite de la Saône à Couzon au Mont d'Or de la pointe de la Confluence entre les ponts de la Mulatière et Pasteur (pour partie)	300 000	150 000
Total des travaux cofinancés 2008-2013		1 800 000	
Participation de la Communauté urbaine 2008-2013 plafonnée à 50 % du montant total			900 000

Le tableau suivant précise le détail des opérations de rénovations des perrés réalisées par VNF et associées au projet d'aménagement de la Saône :

Programme VNF	Prévu	Réalisé
Murs de quais et perrés Remise en état	100 000	106 000
Lyon Confluence / Port Rambaud Réseaux bateaux logement 2e tranche	500 000	541 000
Portique Nord Port Rambaud Participation au titre de la charte à la restauration	92 000	690 000
Lyon Confluence / Port Rambaud Mise en sécurité de 200m d'estacade au Port Rambaud (au droit de l'appontement paquebots et de la zone d'attente de l'alternat)	650 000	985 000
Rives de Saône Opérations détaillées dans le tableau suivant	1 200 000	875 000
Autres opérations	158 000	158 000
TOTAL	2 700 000	3 355 000

Détail du programme VNF « Rives de Saône » (2008-2013)	Montant prévu	Intitulé des travaux	Montant Réalisé
		Promenade des Guinguettes : Réhabilitation du perré aval de l'écluse de Couzon (160 ml)	
Rives de Saône Opérations : réfection de perrés, patrimoine bâti, berges, ouvrages, etc.	1 200 000	Ancienne écluse de Caluire : réfection enduit garage à bateaux	39 000
		Réfection des perrés au droit du secteur Decarpentrie 2ème tranche et fin (secteur quai Rambaud)	50 000
		Secteur Confluence : aval pont de la Mulatière- aval pont Pasteur	175 000
		Perrés amont pont Pasteur	60 000
		Etude d'aménagement bâtiment Embarcadère (conduite d'opération)	40 000
		Appontement de la navette flu- viale quai de Bondy	90 000
		Enfouissement des réseaux quai Rambaud	50 000
		Réfection rampes de mise à l'eau et divers	108 000
		TOTAL	875 000

Au-delà du programme de la charte, VNF et le Grand Lyon ont réalisé des investissements spécifiques à leurs compétences, dont notamment pour ce qui concerne le Grand Lyon les travaux d'aménagement urbains sur les rives des fleuves. Le bilan financier est présenté ci-après.

Bilan travaux Grand Lyon Façade Fluviale		Montant
2010	Rénovation des terrasses des restaurants quai Carrié	165 000
2011	Rénovation halte de Rochetaillée (élément d'accostage et platelage)	48 000
	Rénovation de la Halte d'Albigny suite à incendie volontaire	24 000
	Ponton pour navette fluviale à l'extérieur de la darse, quai Rambaud	114 000
2012	Fabrication et pose d'un pieu d'accostage pour la halte fluviale de Neuville	65 000
	Quais de Saône : enlèvement de tags	150 000
2013	Confortement du perré Quai JJ Rousseau à la Mulatière (perrés et cadettes)	375 000
	Confortement du perré soutenant le quai Aristide Briand à Caluire	90 000
	Travaux Rives de Saône à Couzon au Mont d'or	208 000
	Travaux Rives de Saône à Collonges au Mont d'or	169 000
	Quais de Saône : enlèvement de tags	150 000
	Quai Claude Bernard et Gailleton pour l'alimentation en eau et les travaux d'électricité	296 000
2014	Confortement du perré Quai JJ Rousseau à la Mulatière (perrés et cadettes)	580 000
	Confortement du perré soutenant le quai Aristide Briand à Caluire	355 000
	Ascenseur quai Gailleton	125 000
2015	Confortement du perré Quai JJ Rousseau à la Mulatière (perrés et cadettes)	90 000
	Quai Anna Lindh (entre Gallieni et Université) - confortement mur de quai	150 000
TOTAL des travaux		3 154 000

Bilan travaux Grand Lyon 2010-2015 Rives de Saône, ponts et passerelles		Montant
	Aménagement des Rives de Saône et Art Public	85 000 000
	Pont Raymond Barre (SYTRAL)	25 000 000
	Pont Schuman (y compris voiries connexes)	90 000 000
	Passerelle de Décines	5 500 000
	Passerelle de la Paix	15 000 000
	Passerelle du Collège - remise en peinture du tablier et garde-corps	235 000
	Pont de l'Université - changement arc de rive suite à choc bateau	1 000 000
	Passerelle Homme de la Roche - réfection totale du platelage bois	135 000
	Passerelle du Palais de Justice - réfection totale du revêtement	150 000
TOTAL des travaux		222 020 000

Bilan travaux VNF 2010 -2014	Montant
Mise en place de l'information des usagers en période d'alternat	68 000
Pose de ducs d'Albe dans le cadre du déplacement des postes d'attente d'alternat (construction du pont Schumann)	11 000
Rallongement de l'écluse : garage amont et garage aval	1 130 000
Installation de la fibre optique (de la Mulatière à Neuville-sur-Saône)	4 008 000
Mise en place des mesures de hauteur libre sous ouvrage	1 985 000
Travaux de l'estacade Port Rambaud	2 555 000
Réfection des perrés en rive droite du Rhône quai Gailleton	90 000
Réfection des perrés hauts pour l'enceinte du Musée des confluences	140 000
	9 987 000

2) Bilan des actions

Au-delà des engagements financiers, VNF et le Grand Lyon ont aussi :

- > harmonisé la tarification des redevances entre le domaine confié au Grand Lyon et celui géré par VNF ;
- > élaboré un schéma portuaire du pôle métropolitain et de ses territoires d'influence et recensé les quais urbains susceptibles d'accueillir une activité logistique urbaine ;
- > participé à l'élaboration d'un programme de restauration hydraulique et écologique du Rhône de Miribel Jonage, concrétisé par un contrat territorial 2015-2020 ;
- > créé un groupe de suivi sur l'activité des bateaux stationnaires ;
- > actualisé le schéma du tourisme fluvial du bassin Rhône-Saône ;
- > élaboré un schéma directeur des paquebots de croisière fluviale ;
- > permis la mise en place d'une navette fluviale entre Saint-Paul et la Confluence à Lyon ;
- > favorisé l'utilisation du transport fluvial dans leurs opérations (tunnel mode doux de la Croix-Rousse, acheminement des ponts Raymond Barre et Schuman...).

3) Bilan des projets territoriaux

• Rives de Saône

Le Grand Lyon et VNF ont établi ensemble un programme d'aménagement et de valorisation des rives de Saône. Ils ont notamment travaillé de façon prioritaire sur certains lieux ou opérations stratégiques tels que :

- > La création de grandes promenades : Fontaines sur Saône, Rochetaillée sur Saône;
- > La requalification des abords de l'île Barbe (ancienne écluse de Caluire...);
- > La valorisation d'un cheminement piéton continu de Confluence à l'île Barbe ;
- > L'aménagement du quai et du bas-port Gillet ;
- > L'aménagement du défilé de la Saône et du débouché de la passerelle du Palais de Justice ;
- > La valorisation des espaces de berges de Saint-Germain au Mont d'Or et Curis au Mont d'Or ;
- > L'aménagement de la promenade du quai Rambaud / espace Kitchener-Marchand ;
- > La construction d'un nouveau parking en remplacement du parc de stationnement Saint Antoine ;
- > La définition et la mise en œuvre d'un programme d'art public ;
- > La valorisation des usages et des équipements nautiques (haltes fluviales, pontons et rampes d'accès, couchées à bateau, zone d'attente de l'alternat...).

• Les Docks - port Rambaud

VNF et le Grand Lyon, mais aussi la SPL Lyon Confluence et Rives et Développement, filiale de VNF et de la Caisse des Dépôts & Consignations, ont poursuivi la réalisation de l'aménagement des Docks de Lyon en renforçant la concertation sur leurs actions réciproques (études, projets, travaux, gestion, animation...) et en développant un partenariat étroit sur les projets communs.

Dans cet esprit, les actions suivantes ont été réalisées :

- > Aménagement du Parc de Saône (SPL Lyon Confluence) ;
- > Aménagement et gestion de la place nautique et de la darse (SPL Lyon Confluence - Grand Lyon) ;
- > Réalisation des programmes immobiliers (VNF - Rives et Développement) ;
- > Restauration de l'estacade et réalisation d'un site d'escale pour les paquebots fluviaux (VNF et Grand Lyon) ;

- > Actions de désenclavement, de desserte et d'amélioration du stationnement du Port Rambaud ;
- > Rénovation des portiques nord et sud (maîtrise d'ouvrage VNF) avec participation financière du Grand Lyon et des cofinancements FEDER, État (FNADT) et Région Rhône-Alpes au titre du Plan Rhône ;
- > Construction des réseaux de desserte des bateaux du port Rambaud (VNF).

• Ponts et passerelles

La période de la précédente charte a vu la réalisation de 4 ponts et passerelles :

- > le pont Schuman sur la Saône ;
- > le pont Raymond Barre et la passerelle de la Paix sur le Rhône ;
- > la passerelle de Décines sur le canal de Jonage.





Voies navigables de France

Direction territoriale Rhône Saône
2, rue de la Quarantaine
69321 Lyon cedex 05
www.vnf.fr

GRAND LYON

la métropole

Métropole de Lyon

Délégation générale au développement urbain et cadre de vie
20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
www.grandlyon.com

